253 décembre 2017 CIFE CIFE DO 10/10

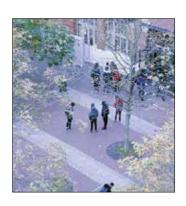


Urgence GRH



syndicat national des personnels de direction de l'éducation nationale

Sommaire





Un sujet abordé à la fois sous l'angle scientifique, et sous celui d'un cas d'école, la problématique perpignanaise. L'occasion de revenir sur les propositions du SNPDEN en la matière.



SAINT-MARTIN, L'APRÈS CYCLONE...

Le regard d'une de nos collègues sur l'exercice de notre métier dans des circonstances exceptionnellement difficiles, et les conditions de mise en place du retour « à la normale ».



VIE DES ACADÉMIES : CRÉTEIL

Les élections syndicales qui se terminent ont vu le renouvellement de plusieurs secrétariats académiques: retour de notre rubrique très appréciée sur la vie des académies!

- **6** ÉDITO
- 8 ACTUALITÉS
- 18 SNPDEN DANS LES MÉDIAS
- 21 ÉDUCATION & PÉDAGOGIE
- **32** MÉTIER
- 38 VIE SYNDICALE
- 49 TRIBUNE LIBRE
- 50 CELLULE JURIDIQUE
- 52 ADHÉSION
- **56** OUVRAGES PARUS



Philippe TOURNIER Secrétaire général philippe.tournier@snpden.net

On peut s'étonner qu'un employeur d'un million de salariés ait complètement oublié d'informer plusieurs centaines de milliers de professeurs que leur statut avait changé

Urgence GRH

Une des évolutions les plus fortes qui se dessinait dans la description du métier que donnaient nos collègues dans le « livre blanc » en 2014, et depuis corroborée par les enquêtes disponibles, dont le précieux « baromètre » conduit par l'UNSA-Éducation, était la place devenue prépondérante de ce qu'il est convenu d'appeler la « gestion des ressources humaines » et, en son sens, particulièrement de celle des personnels enseignants. C'est peu dire que la GRH de ces derniers en est à ses balbutiements mais, fâcheusement, depuis longtemps sans que des évolutions bien décisives se soient fait jour malgré moult déclarations plus audacieuses les unes que les autres mais ayant toutes en commun de n'avoir débouché que sur peu d'évolution. Or, il y a urgence...

LE FANTÔME DE LA RUE DE CHÂTEAUDUN

Pourtant, depuis bientôt deux décennies, le ministère de l'Éducation nationale est supposé disposer d'une Direction générale des ressources humaines. Bien qu'elle porte un nom annonciateur de « modernité », elle semble surtout écrasée sous le poids de son ADN forgé au temps de feue la « DPE de la rue de Châteaudun ». L'étrange immeuble d'âge romantique a été vendu à un promoteur et la « Direction des personnels enseignants » s'est évanouie mais son esprit rode toujours, tellement vivant que l'immuable circulaire sur le mouvement qui vient d'être annulée pour la neuvième année de suite (vous avez bien lu) par un Conseil d'État toujours plus agacé mais sans que cela soit suffisant pour que la DGRH ne dévie un instant des rites dont elle paraît s'estimer devenue la gardienne. Cet ADN et ses rites s'ancrent dans une tradition bureaucratique qui veut que tous les postes soient identiques et tous les personnels interchangeables. Seule la demande de l'intéressé(e) compte et les personnels sont départagés entre eux principalement par des éléments sans grand rapport avec leurs pratiques professionnelles (l'ancienneté de service, le nombre d'enfants, le conjoint, etc.). Ce système revient à une sorte de « tirage au sort » qui présente un avantage dont il ne faut pas mésestimer l'effet bénéfique: cette affectation finalement aléatoire des profils professionnels les répartit d'une façon plutôt égalitaire entre les établissements et le profil des élèves fait plus souvent la « différence » que celui de leurs professeurs, beaucoup plus régulier du simple fait de cette méthode de nomination. Pourtant des évolutions, un peu contraintes, ont eu lieu, du moins sur le papier: un nouveau statut des enseignants a vu le jour en 2014 remplaçant celui, qu'on avait fini par imaginer éternel, de 1950. Certes, on peut être étonné que, sans même parler du remplacement, l'obligation de la formation n'y figure pas (l'imaginerait-on pour des médecins ou des pilotes?) mais on peut l'être surtout par le fait que la Direction générale des ressources humaines d'un employeur d'un million de salariés comme l'Éducation nationale ait complètement oublié d'informer plusieurs centaines de milliers de professeurs que leur statut avait changé et, au passage, certains aspects du travail qui était attendu d'eux. « Ils savent lire » est la seule réponse qui me fut donnée quand je m'en étonnais auprès d'un responsable de ladite DGRH...

AFFECTÉ PAR TIRAGE AU SORT

Si on peut se gausser sans fin de cette façon de gérer les personnels enseignants, le fait est que la grande majorité de ces derniers s'en accommode car ne leur est présentée comme seule alternative qu'une forme dite « managériale », inspirée du secteur privé, où des « chefs » recruteraient qui ils veulent selon leur bon plaisir et, sous entendu, chasseraient qui leur auraient déplu pour une vétille. Le plus étrange est que personne, au sein du monde de l'Éducation, ne porte réellement un tel projet. Même les milieux les plus libéraux, qui ne seraient pas choqués du principe, admettent son infaisabilité technique et, pour les moins idéologues d'entre eux, les évidents risques de déséquilibres que connaissent d'ailleurs tous les pays qui pratiquent ainsi. On peut ajouter qu'un tel projet ne présente de surcroît guère d'intérêt pratique: ce n'est, le plus souvent, pas au recrutement que se manifestent les difficultés professionnelles mais souvent dix ou vingt ans plus tard, ce à quoi ce type de recrutement ne répondrait pas mieux que l'actuel. En revanche, est-ce extravagance que de dire qu'il ne serait pas anormal qu'une équipe soit sollicitée quand un nouveau membre veut l'intégrer? Serait-il à ce point choquant que les professeurs d'une discipline dans un établissement rencontrent un nouveau collègue qui souhaiterait les rejoindre et disent ce qu'ils en pensent si on admet qu'ils doivent travailler ensemble? Que cet avis soit impératif ou indicatif, que cela concerne tous les postes ou certains d'entre eux est l'affaire du dialogue social entre le ministre et les syndicats enseignants: ce qui compte, pour les directions des lycées et des collèges, est qu'il soit réellement possible de composer des équipes autrement que par les seules lois du hasard d'autant que des personnels soudés autour de leur établissement permettraient beaucoup plus facilement d'anticiper et de prendre en charge les difficultés professionnelles. Mais, au delà, c'est évidemment de la professionnalité enseignante dont il est question.

VIVEMENT LA GESTION HUMAINE DES RESSOURCES

Nombre d'enseignants éprouvent aujourd'hui le sentiment d'être dessaisis de leur métier et, à bien des égards, la virulence lors de la réforme des collèges était sans doute plus la manifestation de ce sentiment que réellement l'opposition à la réforme elle-même. Beaucoup d'entre eux attribuent hâtivement cela à une énième « dérive managériale » (ce terme servant à désigner n'importe quoi de menaçant) qui n'est, en l'occurrence, que la manifestation du vieil autoritarisme bureaucratique et normatif qui caractérise toujours fondamentalement la facon dont ils sont gérés. Plus l'institution est saisie par un angoissant sentiment d'impuissance, plus elle surinvestit dans les normes, les procédures, l'injonction et l'intrusion attribuant ainsi implicitement ses difficultés à l'incompétence de ses propres agents qu'elle traite d'ailleurs comme des créatures sans caractère propre. Ainsi, alors même que la réforme de l'évaluation des enseignants s'annonce comme un progrès potentiel, on n'a eu de cesse d'en limer tout ce qui aurait considéré l'enseignant comme un acteur du système et non comme un exécutant des prescriptions d'autrui: l'autoévaluation a été quasi éliminée, on commence par inspecter et on va nous demander de remplir une consternante « grille » supposée décliner en items la complexité du travail du cadre qu'est un enseignant. L'alternative n'est pas l'imitation, sans intérêt, du « privé » mais l'élaboration de rapports sociaux adaptés à la mission confiée: des nominations qui construisent des communautés, des unités plus responsables, des agents plus autonomes, des exigences aussi car elles sont la manifestation du respect et qu'il s'agit du service public. Cela induit évidemment un management (cette foisci, dans le vrai sens du mot) différent de ce qu'il est aujourd'hui, y compris de nos établissements, qui prenne réellement en compte ces dimensions. Notre institution en est-elle capable? Peut-être mais une chose est certaine: traiter les personnels, quels qu'ils soient, comme des pions anonymes et interchangeables n'est ni justice, ni équité et ne produira jamais une école efficace et juste... Vivement la gestion humaine des ressources!

Serait-il à ce point choquant que les professeurs d'une discipline dans un établissement rencontrent un nouveau collègue qui souhaiterait les rejoindre et disent ce qu'ils en pensent?

Plus l'institution
est saisie par un
angoissant
sentiment
d'impuissance,
plus elle surinvestit
dans les normes,
les procédures,
l'injonction...

L'alternative n'est pas l'imitation, sans intérêt, du « privé » mais l'élaboration de rapports sociaux adaptés à la mission confiée

Actualités

ENCORE UN NOUVEAU BREVET!

À peine réformé à la session 2017 par une note de service de 15 pages (cf. Actualités, Direction 238, page 12), le brevet des collèges devrait encore être remanié en vue de la session 2018.

Un projet d'arrêté modifiant les modalités d'attribution de l'examen a en effet été présenté au Conseil supérieur de l'Éducation le 19 octobre dernier. Il prévoit 5 épreuves obligatoires (au lieu de 3), à savoir une épreuve de français et une de mathématiques, toutes deux notées sur 100 points, une épreuve d'histoire-géo et une de sciences, notées sur 50 points, auxquelles s'ajoutera une épreuve orale de 100 points portant soit sur l'Histoire des Arts, soit

sur un EPI, soit sur un des parcours (avenir, citoyen, santé, éducation artistique et culturelle).

Sans bouleversement fondamental de son architecture, ce nouveau brevet version Blanquer devrait ainsi être noté sur 800 points, contre 700 en 2017, avec un poids égal accordé aux épreuves



de l'examen final et aux compétences du socle commun obtenues en contrôle continu. Le texte prévoit également une révision des seuils des mentions.

Le léger renforcement du poids de l'examen final fait qu'un élève ne pourra donc plus arriver aux épreuves terminales en ayant déjà le DNB.

Si le CSE a émis un avis défavorable au projet présenté par 8 voix pour, 36 contre et 25 abstentions, son avis étant purement consultatif, il ne devrait pas empêcher la publication prochaine de l'arrêté. Reste à savoir si

cette Xième version de l'examen fera long feu!

« ACTION PUBLIQUE 2022 »: ATTENTION DANGER!

Le programme pour l'action publique 2022 a été officiellement lancé le 13 octobre par ■ le Premier ministre, Édouard Philippe, et le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin. Ce programme* vise à interroger en profondeur les missions de l'État, avec pour objectif « une transformation ambitieuse de l'action publique» en trois points: améliorer la qualité des services publics, offrir un environnement de travail modernisé aux fonctionnaires et maîtriser les dépenses publiques en optimisant les moyens. Pour ce faire, un comité de 34 membres (CAP22), mêlant économistes, chefs

d'entreprise, élus locaux, personnalités françaises et étrangères issues du secteur public et privé, est chargé de produire

d'ici la fin du premier trimestre 2018 un rapport proposant « des pistes de réformes structurelles et des économies

'ACTION PUBLIQUE SE Action Publique 2022

significatives et durables » sur 21 politiques publiques identifiées comme prioritaires, dont l'Éducation et l'Enseignement supérieur bien sûr.

Si le gouvernement s'est voulu rassurant lors de sa présentation, la lettre de cadrage du Premier ministre du 26 septembre ** adressée à tous les membres du gouvernement est loin d'être rassurante et ne fait guère de mystère sur les objectifs prioritaires du programme. Le comité « s'interrogera sur l'opportunité du maintien et le niveau de portage le plus pertinent de chaque politique publique. Cela pourra notamment le conduire à proposer des transferts entre les différents niveaux de collectivités publiques, des transferts au secteur privé, voire des abandons de missions. Il identifiera également les chevauchements et les doublons de compétences qui sont source de coûts injustifiés ».

Une inquiétante feuille de route donc pour ce comité (Commission Attali bis?) dans lequel ont été curieusement exclus, entre autres, les responsables des services publics en question, les organisations syndicales ou encore les usagers!

En terme de calendrier, la démarche est organisée en 2 phases. Une phase de diagnostic d'octobre à mars 2018 prévoyant une revue des missions et de la dépense publique, l'ouverture de 5 chantiers interministériels (simplification et amélioration de la qualité de service, transformation numérique, rénovation du cadre des ressources humaines, organisation territoriale des services publics et modernisation de la gestion budgétaire et comptable) et un forum de l'Action Publique impliquant usagers et agents publics.

À l'issue des arbitrages rendus par le président de la République et le Premier ministre, débutera une seconde phase d'élaboration puis de mise en œuvre opérationnelle des plans de transformation (ministériels et transversaux). Ces plans devraient être présentés, par chacun des ministres, en conseil des ministres d'ici l'été 2018.

- Dossier de presse complet sur www.modernisation. gouv.fr/sites/default/files/fichiers-attaches/dp_ ap 2022.pdf
- ** http://circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2017/09/ cir_42609.pdf

ÉCHOS DU RENDEZ-VOUS SALARIAL FONCTION PUBLIQUE

Une semaine après l'appel unitaire à la journée de mobilisation et d'actions, le rendez-vous salarial* tant attendu des organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique avec le ministre Darmanin a eu lieu le 16 octobre dernier. Un rendez-vous plutôt décevant pour les syndicats qui jugent insuffisantes les principales annonces effectuées lors de cette réunion de plus de trois heures!

Parmi les choses qui fâchent notamment, figure l'annonce du décalage d'un an de l'application du protocole PPCR, même si le ministre a bien confirmé son intégrale mise en œuvre sur la durée du mandat. Il a en outre promis que « les agents qui devaient bénéficier des effets de PPCR sur 2016 et 2017 » verraient « les décrets publiés de manière à pouvoir bénéficier des effets rétroactifs pour ces deux exercices », mais les mesures prévues pour le 1er janvier 2018 ne s'appliqueront, elles, qu'en 2019!

Bonne nouvelle cependant pour les personnels de direction: suite une audience à la DGRH le 9 novembre, le SNPDEN a appris avec satisfaction que, contrairement aux informations circulant jusqu'alors, l'accès à la hors échelle B ne sera pas gelé pour l'année 2018, et que le report du PPCR ne concernerait donc pour cette année-là que le transfert primes/points (cf. LDD n° 746 sur le site du SNPDEN). Autre objet de mécontentement: le mécanisme de compensation retenu en contrepartie de la hausse de la CSG, jugé insatisfaisant. Le gouvernement a indiqué que



cette compensation passerait notamment par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité pour une partie des agents publics et la cotisation maladie pour les contractuels, ainsi que par la création d'une prime compensatoire pour les agents des trois versants de la fonction publique. Une chose positive cependant: le ministre a accédé à la demande des organisations syndicales de prendre en compte les situations de vie particulière (temps partiel, congés longue maladie...) et de maintenir cette compensation pour les nouveaux entrants. Un autre point positif est l'annonce de la reconduction du dispositif de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) pour 2017. En revanche, aucune inflexion du gouvernement n'a été annoncée sur le gel en 2018 du point d'indice et sur le rétablissement du jour de carence! Le ministre a indiqué que le dialogue social se poursuivrait au-delà de ce rendez-vous et a notamment annoncé la réalisation d'un bilan sur la protection sociale complémentaire et 1,5 milliards d'euros dédiés à l'accompagnement des agents en termes de formation dans le cadre de la transformation publique. Le prochain rendez-vous salarial est prévu en octobre 2018.

 www.fonction-publique.gouv.fr/annonces-ministre-lors-rendezvous-salarial-16-octobre-2017

UN BILAN PLUTÔT MITIGÉ DU CÔTÉ SYNDICAL

Malgré les quelques concessions consenties par le gouvernement lors de ce rendez-vous salarial, les principales annonces ont laissé un sentiment global de déception et d'insatisfaction du côté des syndicats de la Fonction publique.

Ces derniers dressent un bilan plutôt mitigé de la réunion et ont fait savoir dans un communiqué commun que « les réponses du gouvernement n'étaient pas à la hauteur des attentes [...] en matière de pouvoir d'achat, de garantie des engagements pris et d'emploi public », exprimées par tous les agents lors de la journée d'action du 10 octobre.

Suite à une réunion le 26 octobre dernier au siège de l'UNSA, et en l'absence de signaux positifs du gouvernement à l'égard de leurs revendications, les organisations syndicales de la Fonction publique* ont décidé de boycotter la réunion du Conseil commun des Fonctions publiques du 6 novembre et ont appelé à un rassemblement militant, à midi devant Bercy, ce jour-là. Lors du report du CSFP le 8 novembre, les syndicats de fonctionnaires ont à l'unanimité voté contre les propositions du gouvernement et maintiennent leurs revendications sur deux choses: « que 2018 ne soit pas une année blanche pour les agents », ce qui passe par « l'application du PPCR » et une compensation de la hausse de la CSG qui « redonne du pouvoir d'achat aux



LA MISSION SUR LA RÉFORME DU LYCÉE ET DU BACCALAURÉAT OFFICIALISÉE

Lors de la présentation du « Plan Étudiants » le 30 octobre dernier, le ministre de l'Éducation nationale a confirmé officiellement la mission confiée à Pierre Mathiot, ancien directeur de Sciences Po Lille, sur la réforme du lycée et du baccalauréat. Depuis cette annonce officielle, ce dernier a alors eu l'occasion d'en préciser les contours.

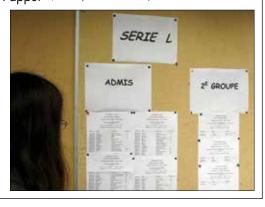
Dans un entretien accordé à EducPros* notamment, il a expliqué la manière dont il comptait accomplir cette mission et ses motivations. Sur la méthode, il a déclaré vouloir fonctionner en 2 temps: à savoir une large phase d'auditions « des divers acteurs du lycée et de l'enseignement supérieur, en bénéficiant de l'appui

technique des inspections générales, de la DGESCO et de la DGESIP », suivie par des visites en académies et peut-être par un déplacement à l'étranger. Le second temps fera place à la rédaction d'un rapport, attendu pour janvier, qui tracera « le plus précisément possible les contours de la réforme ».

Sur le fond, Pierre Mathiot a déclaré que son objectif majeur était « de parvenir à des propositions qui ouvriront la voie à de vraies réformes globalement acceptables et acceptées par les parties prenantes ». « Je n'ai pas accepté cette responsabilité pour faire des ajustements techniques ici ou là. S'il s'agissait de ne changer que quelques coefficients au bac ou d'en réduire le nombre des épreuves, je ne serais pas là » a-t-il déclaré.

Quant au calendrier pour mener à bien cette réforme, il est plutôt contraint puisque l'objectif du ministère, précisé par Jean-Michel Blanquer début octobre lors de son audition à l'Assemblée nationale, est que la concertation aboutisse début 2018, avec des effets sur la classe de seconde attendus pour la rentrée 2018, et un bac réformé à la session 2021!

* Sources: article d'Erwin Canard, journaliste à l'Etudiant (www.letudiant.fr/educpros/entretiens/pierre-mathiot.html)





agents »! Malgré cet avis défavorable, les projets de décrets (report PPCR et CSG) devraient cependant être publiés.

En réaction, plusieurs organisations ont déjà appelé à une journée de mobilisation interprofessionnelle le 16 novembre (CGT, FO, Solidaires) à laquelle d'autres organisations pourraient se joindre, mais sur des revendications ayant uniquement trait à la fonction publique. Une nouvelle réunion de l'intersyndicale est prévue le 28 novembre pour faire le point et aborder notamment les suites à donner au mouvement.

À suivre...

* UNSA, CGT, CFDT, FO, FSU, Solidaires, CFTC, CGC, FA FP

LA GESTION DES ENSEIGNANTS DE NOUVEAU POINTÉE DU DOIGT

Après son rapport critique de 2013 « Gérer les enseignants autrement » (cf. Actualités Direction 209, page 12), dont les recommandations « ont été peu suivies d'effet », la Cour des comptes en remet une couche en rendant public un nouveau rapport* sur le sujet. Et alors qu'elle avait montré « qu'une gestion renouvelée des enseignants était un levier reconnu et important pour améliorer sa performance », la Cour constate aujourd'hui que « l'État n'a pas mis à profit l'effort budgétaire important et croissant consacré ces dernières années à l'Éducation nationale pour procéder à des réformes structurelles » de cette gestion et que « maints blocages persistent »!

Jugée « coûteuse » et « inefficace » en 2013, en raison « d'une utilisation défaillante des moyens existants », la gestion des enseignants est qualifiée aujourd'hui par les mots « immobilisme », « rigidité », « uniformité »! Le rapport pointe ainsi l'insuffisance de la formation continue, le manque d'effets tangibles de la redéfinition des obligations réglementaires de service des enseignants, « une évaluation « largement déterminée par l'ancienneté » et n'intégrant « aucun paramètre tenant aux résultats des élèves ». Il déplore des affectations sans lien avec les besoins qualitatifs de l'Éducation nationale et sans adéquation entre les profils et compétences spécifiques des enseignants et les besoins des élèves, le positionnement incertain et insuffisant des chefs d'établissement envers les enseignants, la « segmentation trop rigide » entre le primaire et le secondaire et une difficulté chronique à couvrir les remplacements de courte durée. Pour la Cour, cette difficulté « est révélatrice d'un cadre de gestion trop rigide pour s'adapter à la réalité quotidienne des besoins du système éducatif, faute de gestion de proximité, d'autonomie donnée aux chefs d'établissement et de possibilité de moduler le service des enseignants ».

« De manière générale » souligne la Cour « aucune stratégie globale ne préside à la gestion des effectifs, des rémunérations et du service des enseignants. Ces différents leviers font l'objet de mesures déconnectées les unes des autres, ce qui conduit à une situation doublement désavantageuse: le coût du système éducatif s'accroît sans amélioration de sa performance, d'une part, et les marges de manœuvre budgétaires réduites ne permettent pas d'accompagner les réformes indispensables, d'autre part ».

De son analyse, la Cour tire ainsi trois constats principaux: tout d'abord, le cadre d'exercice du métier d'enseignant demeure en décalage avec les objectifs qui leur sont assignés et les attentes qui s'expriment à leur égard; ensuite, le système d'affectation des enseignants reste insuffisamment adapté aux contextes locaux, aux profils des élèves et à la dif-

ficulté des postes ; enfin, les pilotages des effectifs, des rémunérations et du temps de travail des enseignants font l'objet de décisions multiples et déconnectées, sans cohérence d'ensemble ni mise en perspective pluriannuelle.

Le rapport formule ainsi 13 recommandations (reprises pour bon nombre de 2013) touchant au métier, à l'affectation et aux conditions de travail des enseignants, et visant notamment à:

- intégrer le remplacement et la formation continue dans les obligations de service des enseignants,
- annualiser leurs obligations de service,
- développer la polyvalence disciplinaire, notamment en l'intégrant dès la formation initiale,
- renforcer les responsabilités des directeurs d'école et chefs d'établissement
- développer la prise en compte par les chefs d'établissement des besoins des élèves dans l'affectation

- des enseignants et leur permettre également de moduler la répartition annuelle des heures de service,
- accroître l'attractivité de certains postes par des mesures indemnitaires et de carrière,
- lier les mesures indemnitaires et de carrière à des économies dues à
- une meilleure gestion des effectifs et à une rationalisation de l'offre de formation...
- « Gérer les enseignants autrement. Une réforme qui reste à faire », octobre 2017, www.ccomptes.fr/fr/publications/gerer-les-enseignants-autrement-une-reforme-quireste-faire



MODIFICATION DU CALENDRIER SCOLAIRE

En vertu des articles du code de l'Éducation L. 521-1 et D. 521-1 à D. 521-7, le calendrier scolaire national est en principe fixé pour 3 ans par arrêté du ministre de l'Éducation nationale publié au journal officiel, l'actuel calendrier étant régi par l'arrêté du 16 avril 2015. Les recteurs ont cependant compétence

pour procéder par arrêté à des adaptations « rendues nécessaires soit par la situation géographique particulière d'un établissement scolaire ou la nature des formations qu'il dispense, soit par des circonstances susceptibles de mettre en difficulté, dans un établissement, dans un département ou dans l'académie, le fonctionnement du service public d'enseignement » (article D. 521-1).

C'est ainsi que les recteurs de 5 académies de la zone B sur 12 (Caen, Nantes, Orléans-Tours,

Rennes et Rouen) ont tour à tour décidé de décaler le calendrier initial des vacances de printemps, afin d'éviter un télescopage entre vacances et jours fériés provoquant une semaine de rentrée perturbée par deux jours fériés. Pour ces académies, les vacances de printemps se dérouleront donc du mercredi 25 avril au soir au lundi 14 mai

matin, au lieu du 21 avril au 7 mai. Une disposition qui, pour le ministère, « est prise à titre exceptionnel, après consultation au niveau régional selon les modalités habituelles ».

Cet ajustement des vacances de printemps ne parait pas illogique, au vu du risque de fort absentéisme engendré par le calendrier initial, mais cela n'aurait-il pas pu être pensé avant! Le calendrier n'est-il pas présenté pour avis au Conseil supérieur de l'Éducation! Et



quid des familles qui ont déjà réservé leurs vacances ou prévu les modalités de garde de leurs enfants!

Ainsi, si ces décisions rectorales ont majoritairement été bien accueillies sur le terrain, il s'avère notamment que dans l'académie d'Orléans-Tours, deux requêtes devant le tribunal administratif (TA) ont été déposées par un enseignant, au risque de faire annuler ces modifications et de produire un effet boule de neige dans d'autres académies!

L'enseignant qui a déclaré vouloir « voir respecter les règles établies » et se faire « le porte-parole de ceux qui seront pénalisés par ce changement de calendrier de dernière minute », s'appuie notamment sur l'article D. 521-5 du code de l'Éducation qui stipule que « sauf dans les cas où elles sont motivées par des circonstances non prévisibles, les décisions [...] sont arrêtées et rendues publiques un an au moins avant la date d'effet prévue quand elles concernent l'ensemble d'un département ou de l'académie ». Et c'est là où le bât blesse, car le délai d'un an n'est dans le cas présent pas respecté! Et encore moins le caractère imprévisible des circonstances! Si le TA d'Orléans a rejeté le 3 octobre la première demande d'annulation par référé suspension, la seconde requête sur le fond est actuellement en cours d'instruction. À suivre donc...

À propos du calendrier scolaire, il est à noter également que le ministère de l'Éducation nationale devrait lancer prochainement une concertation sur les temps de l'enfant (rythmes scolaires, sommeil, relation des enfants avec les écrans...). Elle sera l'occasion de mettre sur la table la durée des vacances d'été, ainsi que celles de la Toussaint, à géométrie variable depuis plusieurs années, et jugées trop longues par certains.

ÉCHOS DES DEUX RAPPORTS SUR L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Rendus publics le 19 octobre dernier, deux rapports reviennent sur le dispositif APB et émettent un certain nombre de pistes d'amélioration du système. Le premier « Admission Post-Bac et accès à l'enseignement supérieur, un dispositif contesté » * est publié par la Cour des comptes; le second « Réformer le premier cycle de l'enseignement supérieur et améliorer la réussite des étudiants » **, rédigé par Daniel Filâtre, recteur de l'académie de Versailles, est la restitution de la concertation lancée en juillet 2017 par la ministre chargée de l'enseignement supérieur.

Les deux rapports partagent un même diagnostic sur la nécessaire réforme de la plateforme APB et la fin du tirage au sort pour l'affectation des lycéens. Ils soulignent tous deux l'intérêt d'un processus national d'affectation et préconisent un élargissement du périmètre du dispositif pour intégrer toutes les formations publiques ou reconnues par l'État. Tous deux se prononcent également en faveur d'un meilleur accompagnement

à l'orientation et d'une meilleure sensibilisation à ses enjeux.

De son côté, la Cour des comptes préconise une révision des modalités de gestion du système, à confier à une structure unique relevant directement de l'État. Concernant les critiques sur la transparence du système, elle conseille « d'orga-



niser l'accès libre et sécurisé aux codes sources et aux données du système », en favorisant le développement de nouveaux services en faveur de l'orientation des élèves. Pour la Cour, le nouveau système d'affectation doit être pensé dans un cadre juridique mieux charpenté, préciser les dispositions régissant l'accès à la licence et donner une base légale aux licences sélectives existantes.

Pour le rapport Filâtre, le nouveau système doit être attentif aux situations individuelles et conduire à une prise en charge personnalisé des élèves, en fonction de leur profil, avant leur entrée dans l'enseignement supérieur. Il se prononce ainsi en faveur de la généralisation de l'avis « officiel » du conseil de classe en terminale sur le projet d'orientation de chaque élève, qui sera ensuite transmis aux universités sollicitées par l'élève, et préconise entre autres de revoir le calendrier des résultats d'affectation. Les participants à la concertation nationale étant divisés entre le droit à faire les études de son choix et une sélection s'appuyant sur des prérequis, le rapport final ne tranche pas et envisage plusieurs modes d'accès à l'enseignement supérieur allant du libre choix à une sélection plus ou moins forte.

- * www.ccomptes.fr/fr/publications/apb-et-acces-lenseignement-superieur-un-dispositif-conteste-reformer
- ** cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/ concertation/26/6/RAPPORT_GENERAL_Reformer_le_ premier_cycle_de_l_enseignement_superieur_et_amerliorer_la_reussite_des_etudiants_835266.pdf

PLAN ÉTUDIANTS: LES CHANGEMENTS ANNONCÉS POUR LA RENTRÉE 2018

Le Premier ministre et les ministres de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur ont présenté le 30 octobre le plan Étudiants issu de la concertation lancée en juillet 2017 et du rapport Filâtre remis à la suite de cette concertation.

Parmi les mesures qui concernent le second degré, ce plan prévoit notamment une orientation renforcée pour les élèves de terminale dès fin 2017. Concernant la plateforme d'Admission Post-Bac (APB), elle sera remplacée par une nouvelle plateforme plus simple et plus transparente qui ouvrira le 15 janvier 2018.

D'autres mesures concernent l'amélioration des conditions de vie des étudiants (améliora-



tion du pouvoir d'achat, nouveaux logements, suppression de la cotisation sociale, amélioration de la santé, soutien à la mobilité...) ou encore la création de places dans certaines filières en tension et en STS et IUT.

Le projet de loi sur l'orientation et la réussite étudiante, dit ORE, reposant sur ce plan a été présenté au conseil des ministres du 22 novembre.

Retrouvez le détail des changements et le point de vue du SNPDEN dans ce numéro (page 21).

ZOOM SUR LES INDICATEURS 2017 DE L'OCDE SUR L'ÉDUCATION

Le rapport annuel « Regards sur l'éducation: les indicateurs de l'OCDE » *, principal recueil de statistiques nationales comparables permettant de mesurer la situation de l'éducation à l'échelle internationale, présente comme chaque année des données clés sur les résultats des établissements d'enseignement, l'impact de l'apprentissage dans les différents pays ou encore les ressources financières et humaines investies dans l'éducation... À noter que cette édition 2017 offre de nouveaux domaines d'analyse portant notamment sur « les tendances des taux de scolarisation dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire et tertiaire, la mobilité étudiante et les débouchés professionnels des diplômes obtenus dans ces différents domaines ». La section relative à la participation et à la progression au sein des systèmes d'éducation introduit deux nouveaux indicateurs: le taux de réussite des élèves du deuxième cycle de l'enseignement secondaire et les processus d'admission dans l'enseignement supérieur, sujet ô combien d'actualité!

Parmi les caractéristiques françaises ressortant de cette édition, on relève entre autres que les dépenses annuelles des établissements d'enseignement sont 15 % inférieures à celles des pays de l'OCDE pour un élève du primaire, mais 37 % supérieures pour un lycéen, que les enfants en primaire ont 162 jours d'école par an (nombre de jours le plus bas de tous les pays de l'OCDE) mais davantage d'heures de cours (864 heures annuelles contre 800 heures en moyenne dans l'OCDE), ou encore que les effectifs par classe sont supérieurs en France à la moyenne OCDE.

Concernant particulièrement la taille des classes, notre pays compte ainsi environ 23 élèves par classe en primaire et 25 au collège contre « respectivement 21 et 23 » dans l'OCDE. L'organisation internationale assure d'ailleurs qu'entre 2005 et 2015, si la tendance est à la baisse des effectifs par classe, la France au contraire se trouve parmi les pays qui ont vu leurs effectifs augmenter au collège. Et, alors que la taille des classes est actuellement une préoccupation ministérielle, l'OCDE avance l'idée que « même s'il apparaît que des effectifs plus réduits en classe pourraient être bénéfiques pour certains groupes spécifigues d'élèves, notamment les élèves défavorisés », les effets de la variation de la taille des classes sur la performance des élèves ne sont pas étayés par des éléments probants ».

Autre indicateur significatif relevé: le taux d'encadrement. La France figure ainsi parmi les pays où le nombre d'enseignant par classe est le plus faible, soit 1,5 ETP par classe au collège contre à peine plus d'un au primaire. En 2015, on comptait ainsi en moyenne dans les pays de l'OCDE 15 élèves par enseignant dans le primaire, et 13 dans le secondaire, alors que la France enregistrait 19 élèves par enseignant à l'école primaire et 13 au collège et au lycée.

www.oecd.org/fr/edu/regards-sur-l-education-19991495.htm



QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

Après trois ans de travaux, le CNESCO a publié en octobre un rapport scientifique sur la qualité de vie à l'école*, reposant sur neuf contributions, et sur les résultats d'une enquête inédite menée auprès des chefs d'établissement réalisée notamment avec l'aide du SNPDEN -, sur la restauration et l'architecture scolaires dans les collèges et les lycées.

Si l'enquête montre ainsi que d'une manière générale, en matière de restauration scolaire, une amélioration incontestable est à noter (forte hausse de la fréquentation, modernisation des espaces organisés en self-service dans 89 % des établissements, diversification des menus...), « une réelle disparité d'accès selon les CSP des parents » est à souligner. Et si aujourd'hui seulement 29 % des collégiens ne sont pas inscrits à la cantine, c'est le cas de près de 60 % d'entre eux en éducation prioritaire, et en REP +, seul 1 élève sur 4 y déjeune. Le CNESCO relève ainsi qu'en moyenne, au collège, « les élèves issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux (40 %) à ne pas manger à la cantine que ceux issus de familles favorisées (22 %) et très favorisées (17 %) ». La présidente du CNESCO, Nathalie Mons, déplore ainsi le fait que « le grand mal français que sont les inégalités scolaires s'invite jusque dans les réfectoires de cantine, et c'est d'autant plus grave que ceux qui en sont exclus auraient plus à gagner à leur fréquentation ».

Concernant l'architecture scolaire, le bâti s'est considérablement amélioré puisque pour la majorité des établissements (72 %), « le cadre de leur établissement est propice aux apprentissages » (5 % seulement ayant parlé de vétusté, surtout en REP+); cependant, 2 établissements sur 3 déclarent ne pas disposer de mobilier adapté pour faciliter la modularité des espaces de travail et s'adapter à l'évolution des pratiques pédagogiques.

Par ailleurs, 91 % des établissements ont été interpellés par les personnels ou les élèves sur des pro-



blèmes liés à la température des salles, 75 % sur le manque de luminosité et 55 % sur l'insonorisation.

Les sanitaires, considérés comme des « espaces sensibles, parmi les plus anxiogènes pour les élèves », ont aussi leur lot de réclamations. Ainsi, près de 4 établissements sur 10 (39 %) déclarent ne pas avoir suffisamment de sanitaires dans leurs locaux et dans 53 %, les toilettes ne sont nettoyés qu'une seule fois par jour. En la matière, « les interpellations d'élèves, de parents et du personnel, portent avant

tout sur les dégradations dans les locaux sanitaires (dans 72 % des établissements) et sur l'approvisionnement en produits hygiéniques (62 %) ».

Pour finir, concernant les besoins en numérique, les établissements se disent en majorité « peu adaptés », 22 % étant sans connexion wifi pour les élèves aussi bien dans les espaces de travail que dans les espaces de vie..., et seuls 36 % disposent en fait d'une connexion internet accessible aux élèves et aux personnels sur l'ensemble de l'établissement.

d'espaces Manque modulables, connexion Wi-Fi insuffisantes, accessibilité limitée pour les élèves en situation de handicap, sanitaires insuffisants et manquant de propreté..., les espaces scolaires présentent encore certaines lacunes majeures à surmonter, d'autant que le CNESCO affirme dans la synthèse de ses travaux qu'il y a un lien entre le sentiment de bien-être et la performance scolaire: « Plus les élèves se sentent bien à l'école, plus ils se sentent compétents et ceci a une incidence positive sur leurs performances scolaires »...

 « La qualité de vie à l'école. L'école française proposet-elle un cadre de vie favorable aux apprentissages et au bien-être des élèves? », octobre 2017, www.cnesco. fr/fr/qualite-vie-ecole/

En bref

- □ Bilan social des personnels de direction: la 10° édition de ce bilan social édité par le Service de l'Encadrement de la direction générale des ressources humaines (DGRH) du MEN est en ligne: effectifs du corps, recrutement, formation, déroulement de carrière, mobilité, détachement, retraite..., le document donne une panoplie d'indicateurs intéressants sur le métier. En ligne sur www.education.gouv.fr. Rubrique « Concours, emplois, carrières » puis « Les personnels de direction ».
- Médiatrice de l'Éducation nationale: par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 3 novembre 2017, Catherine Becchetti-Bizot, inspectrice générale de l'éducation nationale, a été nommée médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur pour une durée de trois ans, en remplacement de Claude Bisson-Vaivre, admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite.
- Mission sur les mathématiques: le ministre de l'Éducation nationale a annoncé le 19 octobre avoir confié une mission pour améliorer l'enseignement des mathématiques à l'école au député de La République en marche et mathématicien, Cédric Villani, et à l'inspecteur général de l'Éducation nationale, Charles Torossian. Les recommandations de ces derniers sont attendues pour la fin du mois de janvier.
- □ Presse et Médias à l'École: la 29° édition de la Semaine de la Presse et des Médias à l'École® (SPME®) aura lieu du 19 au 24 mars 2018 autour du thème « D'où vient l'info? » adopté pour les deux éditions 2017 et 2018. Ce thème répond à l'ensemble des enjeux liés à l'Éducation aux Médias et à l'Information et permettra ainsi aux élèves d'aborder la question de la provenance et de la diffusion des informations en s'interrogeant, notamment, sur la validité des sources. Une occasion également d'appréhender le métier de journaliste et d'être sensibilisés à la responsabilité de publication et au partage de contenus en ligne. Les inscriptions des établissements scolaires auront lieu du mardi 9 janvier au mercredi 7 février 2018. Retrouvez toutes les informations sur le site du



Centre pour L'Éducation aux Médias et à l'Information (CLEMI): www.clemi.fr/fr/evenements/semaine-de-la-presse-et-des-medias-dans-lecole.html
Recteurs de région académique : un décret (n° 2017-1543 du 6 novembre) relatif aux attributions des recteurs de région académique est paru au journal officiel du 8 novembre. Ce décret ouvre la possibilité de confier au recteur de région académique, par décret pris en conseil des ministres, l'administration des autres académies de la même région académique. Ce texte va ainsi permettre la nomination d'un seul recteur en Normandie pour les académies de Caen et Rouen, sans pour autant fusionner les rectorats.

I	extes réglementaires
	Concours personnels de direction : arrêté du 3 octobre nommant les président et vice-présidents du jury du concours pour l'année 2018 (BO 36 du 26 octobre).
	Enseignement de la natation : circulaire 2017-127 du 22 août relative à cet enseignement dans les premier et second degrés (BO 34 du 12 octobre).
	Espaces numériques de travail (ENT) : arrêté du 13 octobre modifiant l'arrêté du 30 novembre 2006 portant création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux ENT (JO du 21 octobre).
	Examens : note de service 2017-155 du 9 octobre relative à l'évaluation des compétences expérimentales des épreuves de sciences en Nouvelle-Calédonie et dans certains établissements à l'étranger au baccalauréat S (BO 34). Circulaire 2017-153 du 10 octobre relative aux modalités d'évaluation des langues vivantes dans les spécialités de brevet professionnel (BO 35 du 19 octobre). Arrêté du 2 octobre modifiant le CAP « agent de prévention et de médiation » et fixant ses conditions de délivrance (JO du 24 octobre).
	Étranger : note de service 2017-157 du 17 octobre relative aux échanges et actions de formation à l'étranger pour l'année 2018-2019 (BO 35). Arrêté du 30 octobre fixant par pays et par groupe le montant de l'indemnité spécifique liée aux conditions de vie locale servie aux personnels résidents des établissements d'enseignement français à l'étranger (JO du 3 novembre).
	Fonction publique: décret 2017-1470 du 12 octobre relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière (PACTE) et décret 2017-1471 du 12 octobre instituant à titre expérimental un dispositif d'accompagnement des agents publics recrutés sur contrat à durée déterminée et suivant en alternance une préparation aux concours de catégorie A ou B (JO du 14 octobre).
	<i>Laïcité</i> : décret 2017-1466 du 12 octobre relatif au renouvellement pour 5 ans de l'Observatoire de la laïcité (JO du 14 octobre).
	Livret scolaire unique (LSUN): arrêté du 24 octobre autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé « Livret scolaire unique numérique » (JO du 3 novembre).
	Pauvreté des enfants : décret 2017-1488 du 23 octobre instituant un délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes (JO du 24 octobre).
	Relations entre le public et l'administration : décret 2017-1416 du 28 septembre relatif à la signature électronique (conditions du procédé permettant à une signature électronique de bénéficier de la présomption de fiabilité) (JO du 30 septembre).
	Rythmes scolaires : décret 2017-1469 du 13 octobre modifiant le décret 2015-996 portant application de l'article 67 de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires (JO du 14 octobre).



Le SNPDEN dans les

Plan Étudiants et réforme de l'accès à l'enseignement supérieur

- Entretien d'Educpro.fr avec Philippe Tournier, secrétaire général, le 11 octobre au sujet de l'orientation dans le supérieur et sur les attentes du SNPDEN concernant la concertation sur le baccalauréat, repris sur le site managexam.com.
- « Nous souhaitons tout d'abord que cette concertation soit menée en lien avec celle en cours sur l'entrée dans l'enseignement supérieur. Les deux ne

peuvent être dissociées, même si elles peuvent l'être sur le plan des calendriers. Il faut profiter de ces discussions pour redonner du sens au baccalauréat, qui n'en a plus aucun: les formations sélectives recrutent en amont et les non-sélectives tirent au sort... Nous devons profiter de l'occasion pour le simplifier: ce que nous faisons ne sert à rien, nous ne sommes même pas certains que, sous sa forme actuelle, le bac valide vraiment les compétences qu'il est censé évaluer. Une de ses ambiguïtés est qu'il est l'examen d'entrée dans l'enseignement supérieur, ainsi que le certificat de fin d'études secondaires [...] »

- Citation de Philippe Tournier dans une dépêche AEF du 13 octobre évoquant le courrier des Ministres de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur aux proviseurs sur la nouvelle procédure d'admission dans le supérieur.
- Interview de Philippe Tournier sur La Croix.com du 30 octobre au sujet des mesures du Plan Étudiants concernant l'orientation au lycée.
 - « [...] C'est une excellente idée que chaque classe de terminale ait deux profs principaux pour qu'ils consacrent plus de temps à l'orientation. Mais la réalité, c'est qu'on a déjà du mal à trouver un prof principal pour chaque classe car beaucoup de professeurs ne se sentent pas en mesure d'assumer cette tâche. Ils peuvent avoir peur de donner de mauvais conseils aux élèves.
 - Or, le vrai problème en matière d'orientation est justement de savoir qui doit remplir cette mission. Il n'y a pratiquement plus de service d'orientation alors que c'est une vraie compétence spécifique [...] »
- Écho du communiqué du SNPDEN dans un article du 30 octobre du site Vousnousils.fr relatif
 à la nouvelle plateforme qui remplacera APB.
- Interview en direct de Florence Delannoy, secrétaire nationale Communication, par France Bleue Nord le 31 octobre sur le nouveau plan d'accès au supérieur et ses conséquences pour les lycées.
 - Florence Delannoy a, entre autres, soulevé un problème pratique évident, à savoir que l'apport d'étudiants en service civique pour participer à l'orientation des lycéens pose le problème du recrutement et du « vivier » disponible. Les collèges rencontrent en effet déjà des difficultés pour recruter des services civiques dans le cadre du dispositif « devoirs faits ».
- Échos du communiqué du SNPDEN en réaction aux annonces du Plan Étudiants dans un article de Touteduc.fr du 30 octobre et le 31 octobre, dans l'Expresso du Café pédagogique, dans une dépêche AEF et citation de Philippe Tournier dans un article du Monde Campus.fr,

médias

exprimant ses doutes quant à la mise en œuvre de certaines mesures, notamment sur le rôle renforcé du conseil de classe de terminale.

« Un conseil de classe de terminale devra-t-il donc donner jusqu'à 350 avis éclairés (35 élèves × 10 vœux) en une ou deux heures? Impossible en l'état. Il faudra imaginer d'autres formes d'organisation », assure M. Tournier.

- Interview de Philippe Vincent, secrétaire général adjoint, par France Inter le 31 octobre.
- Réaction d'Yves lungmann, secrétaire académique du SNPDEN Bordeaux, dans un article de Sud-Ouest du 31 octobre sur les nouvelles dispositions concernant l'orientation des lycéens.
- Le 3 novembre, expression de Philippe Tournier dans un article d'Educpros.fr « Entrée à l'université : la réforme à l'heure de la faisabilité » et présence sur le plateau de RTL au sujet des premières pistes de réflexion de la mission sur la réforme du baccalauréat.



« Devoirs faits »

- Dispositif Interviews de Lysiane Gervais, secrétaire nationale de la Commission Éducation & Pédagogie et de Sylvie Pénicaut, membre de la Commission, par Touteduc.fr dans un article du 25 octobre sur les modalités de mise en place du dispositif.
- o Interview de Cédric Carraro, secrétaire permanent, membre de l'Exécutif syndical national par le Parisien le 1er novembre.
- Citation de Valérie Etéocle, secrétaire départementale du SNPDEN 43, sur la mise en place du dispositif en Haute-Loire le 3 novembre sur le site Zoomdici.fr.
- Interview de Michel Richard, secrétaire général adjoint, invité de FrancetvInfo le 4 novembre, repris sur Le Dauphiné.com, et citation le 6 novembre sur Europe 1.fr.
 - « Il existe 6000 collèges en France, le déploiement va se faire en fonction de la réalité de terrain. D'autant qu'il se fait sur la base du volontariat [...]. « Il faut s'assurer que tous les intervenants auront les compétences nécessaires pour accompagner des élèves de collège ». « Là encore, l'organisation du dispositif est laissée à l'initiative des établissements. L'idéal est l'accompagnement individualisé. La question principale réside dans le nombre de personnes qu'on va pouvoir mobiliser sur ce dispositif. Si on veut le généraliser, il faudrait qu'il soit inclus dans les obligations de service des enseignants. À ce moment-là, on n'aura plus de difficultés pour trouver des personnes pour accompagner cette mission » (France Info du 4 novembre).
- Interview en direct de Radouane M'Hamdi, secrétaire départemental du SNPDEN 93, par RTL le 6 novembre, sur la mise en place du dispositif.
- Citations de Philippe Tournier et de Lysiane Gervais dans un article de La Croix.com du 6 novembre et expression de Philippe Tournier dans La Lettre de l'Éducation du 6 novembre.



Gestion des o Échos des propos de Philippe Tournier, invité du 5/7 de France Inter, dans une dépêche AEF du 5 octobre relative au rapport de la Cour des Comptes « Gérer les enseignants

> Interrogé sur les recommandations qu'il soutient, Philippe Tournier cite la formation continue des enseignants. « L'obligation de se former est une question intéressante, de même

que l'obligation morale d'intervenir dans les secteurs les plus difficiles, pour qu'il n'y ait pas que les jeunes qui y aillent. » Il souligne la gestion « bureaucratique » des ressources humaines à l'Éducation nationale ».

Et aussi...

CALENDRIER SCOLAIRE

Expression de Philippe Tournier sur *Capital.fr* du 30 octobre au sujet du raccourcissement éventuel des vacances de La Toussaint.

DNB

Citation du SNPDEN dans un article du *Monde.fr* et de *La Croix.com* du 11 octobre relatifs à la réforme du diplôme national du brevet.

ENQUÊTE CNESCO SUR LA QUALITÉ DE VIE À L'ÉCOLE

Citation du SNPDEN et de Philippe Tournier dans *l'Expresso* du *Café* pédagogique du 3 octobre.

INTERDICTION DES TÉLÉPHONES PORTABLES À L'ÉCOLE

Interview de Françoise Alard Dolques, membre de l'Exécutif syndical national, dans une dépêche AEF du 8 octobre. Expression du SNPDEN Lyon et de Gérard Heinz, secrétaire académique, sur le sujet dans une dépêche AEF du 11 octobre, dépêche abordant également les réactions du syndicat sur divers points d'actualité de l'éducation et présentant le nouveau secrétariat académique.

LAÏCITÉ

Citation du SNPDEN dans un article du *Monde* du 14 octobre relatif au livre de Bernard Ravet « *Principal de collège ou imam de la République*? ».

MORAL DES PERSONNELS DE DIRECTION

Écho de l'étude de Georges Fotinos et José Mario Horenstein sur le sujet, avec citation de Philippe Tournier, dans Touteduc.fr du 19 octobre, Pour le secrétaire général du SNPDEN, « le système n'arrive toujours pas à se réformer. On est dans l'injonction paradoxale. On nous parle d'autonomie, on nous dit débrouillez-vous mais en même temps 'faites ce qu'on dit'. On ne nous fait pas confiance. ».

Nouvelle citation de Philippe Tournier dans une dépêche du site *Vous-nousils.fr* « *Les Perdir réclament une plus grande autonomie d'établis-sement* » du 20 octobre et écho de l'étude et expression de Philippe Tournier dans une dépêche *AEF* du 23 octobre consacrée au sujet.

RECRUTEMENT DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT

Citation de Sophie Claude, membre du SNPDEN Dijon, dans *Le Journal du Centre* du 29 octobre sur les difficultés de recrutement des personnels de direction dans la Nièvre.

RELATIONS AVEC LES COLLECTIVITÉS

Citation du SNPDEN 92 dans une dépêche *AEF* du 20 octobre dénonçant « la demande du département adressée à 72 collèges d'écrêter leur fonds de réserve ». Expressions de Gérard Heinz, secrétaire académique du SNPDEN Lyon, et de Éric Bellot, SA adjoint, au sujet de la politique de sécurisation des lycées et des mesures mises en œuvre par le président de la Région Auvergne-Rhônes-Alpes dans un article du 29 octobre de l'Hebdomadaire en ligne *Les Jours*.

VIOLENCE SCOLAIRE

Expression de Radouane M'Hamdi, secrétaire départemental du SNPDEN 93, dans un article du *Parisien* du 13 octobre suite à l'agression d'une enseignante par deux élèves dans un lycée professionnel de Seine-Saint-Denis et invité du *Grand soir Sud Radio* le 16 octobre.

VOIE PROFESSIONNELLE

Interview de Joël Lamoise, secrétaire national de la Commission Métier, le 6 novembre par « *La Voix des parents* », revue bimestrielle de la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP).

Valérie FAURE - Documentation valerie.faure@snpden.net SNPDEN 21 RUE BÉRANGER 75003 PARIS

TÉL.: 0149966666 FAX: 0149966669 MEL: siege@snpden.net

Directeur de la Publication PHILIPPE TOURNIER Rédactrice en chef FLORENCE DELANNOY

Rédacteur en chef adjoint

Commission pédagogie: LYSIANE GERVAIS GWÉNAËL SUREL

Commission vie syndicale: PASCAL CHARPENTIER

Commission métier:
JOËL LAMOISE
Commission carrière:

Sous-commission retraités: PHILIPPE GIRARDY

Conception/Réalisation JOHANNES MÜLLER Crédit photographique : SNPDEN

Publicité
ANAT REGIE
TÉL.: 0143123815
Directrice de Publicité
MARIE UGHETTO
m.ughetto@anatregie

Impression
IMPRIMERIE VOLUPRINT
ZA DES BRÉANDES
89000 PERRIGNY
TÉL.: 0386180600
DIRECTION - ISSN 1151-2911

COMMISSION PARITAIRE DE
PUBLICATIONS ET AGENCE
DE PRESSE 0314 S 08103
N° DE SIRET : 30448780400045

DIRECTION 253
MIS SOUS PRESSE
LE 15 NOVEMBRE 2017

Les articles, hormis les textes d'orientation votés par les instances syndicales, sont de libres contributions au débat syndical qui ne sont pas nécessairement les positions arrêtées par le SNPDEN.

4-5

INDEX DES ANNONCEURS

SELFAIR INDEX ÉDUCATION AXESS ÉDUCATION MAIF ALISE

Toute reproduction, représentation traduction ou adaptation, qu'elle soit partielle ou intégrale, quel qu'en soit le procédé, le support ou le média, est strictement interdite sans autorisation écrite du SNPDEN, sauf dans les cas prévus par l'article L.122-5 du Code de la propriété intellectuelle.



Le point sur... DNB, BAC et APB

Soit, en langage décodé, nos positions par rapport aux évolutions prévues pour le diplôme national du brevet, le baccalauréat, et le système d'affectation post baccalauréat.

Le nouveau 'nouveau' brevet!

À peine réformé, le brevet des collèges est encore remanié pour 2018, et nous nous en félicitons. Et maintenant, qu'on laisse les collèges travailler!

La première session du nouveau DNB 2017 a en effet montré très vite ses limites, comme nous le craignions. Dès le mois de mars (cf. LDD 693), nous avions dénoncé cette nouvelle formule qui frôlait parfois le ridicule, au point que le SNPDEN avait dû batailler de longs mois et menacer d'appeler les centres d'examen à passer outre pour enfin obtenir la levée de la disposition selon laquelle les collégiens n'avaient pas le droit d'aller faire leurs besoins

naturels durant la pause – ce qui témoignait de bien peu de sensibilité au sort des candidats!

La première expérience « dans la vie réelle » a confirmé nos craintes, et nous avions pointé les plus criantes aberrations dans notre LDD 730 de juillet, jolie liste entre l'annexe à rendre avec la copie qui se trouve au milieu d'un sujet agrafé (il fallait vraiment le faire!), des copies à anonymer dans tous les sens et classer

dans des ordres d'anonymat différents apparemment uniquement pour nous embêter car on ne voit pas pour quel autre motif ce pourrait être, un sujet d'histoire-géographie à garder pour l'épreuve de français, le sujet de français du matin à garder pour l'après-midi, etc.

Un nouveau 'nouveau' brevet est donc prévu pour 2018. Même si le Conseil supérieur de l'Éducation du 19 octobre dernier a émis un avis défavorable au projet présenté – dont nos adhérents ont pu prendre connaissance avec la LDD 742 du 11 octobre, l'arrêté est en cours de rédaction. Au final, ce qui est proposé va dans le sens de ce que nous souhaitions.

Les 2 épreuves écrites de 100 points chacune – qui en étaient en réalité 6 – laissent place à 4 épreuves de Français (100 points), de Mathématiques (100 points), d'Histoire-géographie (50 points) et de Sciences (50 points). L'épreuve orale est maintenue avec 100 points, portant soit sur l'Histoire des Arts, soit sur un EPI, soit sur un des parcours (avenir, citoyen, santé, éducation artistique et culturelle).



Le SNPDEN a déposé un amendement pour que la mention explicite de la possibilité de l'Histoire des Arts pour l'oral soit retirée.

La nouvelle définition des EPI inclut déjà la possibilité de l'Histoire des Arts (particulièrement « interdisciplinaire ») et donc suffit sans devoir relancer des polémiques inutiles.

Autre avancée positive, que nous réclamions, l'ensemble des épreuves terminales représentera 400 points qui s'ajouteront aux 400 points du socle et un élève ne pourra donc plus arriver aux épreuves ter-

minales en ayant déjà le DNB, les seuils des mentions étant également révisés.

Rappelons néanmoins que nous continuons à militer dans le sens de notre mandat du congrès de Lille (2012), du congrès d'Avignon (2015) et

du CSN de janvier 2107 : la suppression des épreuves terminales du DNB!

Texte d'orientation, commission pédagogie, congrès de Lille (2012)

ÉVALUER PAR COMPÉTENCES

Le SNPDEN-UNSA a toujours dénoncé le système de notation traditionnelle et la seule évaluation sommative qui, aujourd'hui, conduisent à stigmatiser les élèves dans leurs difficultés et à décourager leur désir de progresser. La validation des compétences se heurte à de nombreux obstacles : des familles toujours attachées aux notes, la confusion entre évaluation chiffrée et évaluation par compétences, la difficulté de l'appropriation de compétences transversales et de leur communication. Ce système doit laisser place à une évaluation formative, évaluation positive qui met en avant les acquisitions progressives dans les compétences et les connaissances des élèves. Les freins ne témoignent pas uniquement d'un refus de changement mais sont aussi le signe que

des aménagements sont nécessaires. Les réticences que nous rencontrons actuellement des familles et des personnels autour de l'évaluation par compétences sont en partie liées à un manque d'homogénéité et de lisibilité des acquis. Des outils guidant les enseignants dans le niveau d'acquisition des compétences seraient utiles et nécessaires quant à la recherche d'équité entre élèves. L'écriture des items des compétences mérite notamment d'être revue afin que sa lecture soit compréhensible des parents. Cela signifie une approche commune des Inspections générales, afin de mettre fin au désarroi parfois des enseignants et à l'incompréhension des parents et des élèves. Le livret personnel de compétences informatisé, véritable outil pédagogique, doit accompagner chaque élève du primaire à la fin de la scolarité obligatoire, les données étant

accessibles et enrichies annuellement. Le développement d'outils informatiques performants doit être compatible avec la généralisation des Espaces Numériques de Tra-vail dans la double exigence de sé-curité et de partage des données. Le maintien dans sa forme actuelle du brevet (DNB), que l'on pouvait admettre dans un temps transitoire, n'a plus de sens dès lors que l'ensemble de la scolarité obligatoire est bâtie sur la logique du socle commun. Parce que la maîtrise du socle commun impose de réels acquis dans différents apprentissages, et non une moyenne établie à partir de niveaux de compétences pouvant être extrêmement hétérogènes entre eux mais permettant d'obtenir une moyenne de 10, l'obtention du brevet, certification terminale, doit exclusivement être liée à la maîtrise du socle commun.

Le bac - enfin - réformé?

C'est finalement Pierre Mathiot qui se voit confier la mission de réflexion sur la réforme du lycée et du baccalauréat (voir aussi dans la rubrique « actualités »). Il a récemment déclaré*: « je n'ai pas accepté cette responsabilité pour faire des ajustements techniques ici ou là. S'il s'agissait de ne changer que quelques coefficients au bac ou d'en réduire le nombre des épreuves, je ne serais pas là ».

Pour lui, « faire évoluer le lycée et le bac est une nécessité et [...] un objectif complexe ». Ils « doivent vraiment s'inscrire dans un continuum d'instruction et de formation pour des jeunes qui, pour beaucoup, étudieront jusqu'à 23 ans et atteindront un niveau master ». Il a précisé que de nombreuses décisions du plan de réforme de l'accès à l'enseignement supérieur « auront évidemment des effets sur le lycée, principalement tout ce qui concerne l'orientation, les avis des conseils de classe, le rôle que doit jouer l'enseignement supérieur au lycée ». « Si l'on veut vraiment relever le défi d'un passage réussi des lycéens dans l'enseignement supérieur, il est évident que l'articulation entre les deux échelons doit être repensée » a-t-il déclaré.

D'après Le Figaro du 2 novembre, les réflexions actuelles s'orienteraient vers une « déconstruction du lycée général divisé en séries ». L'universitaire a notamment évoqué la fin des filières générales S, ES, et L et son souhait de mettre en place, durant les 3 années de lycée, une « relative individualisation des parcours », avec des choix à la carte, afin d'aboutir à une « autre manière de délivrer le bac, avec des intitulés plus précis », débouchant sur un examen réduit à 4 matières obligatoires et une part plus importante de contrôle continu.

Il ne s'agit « pas de faire seulement une réforme technique du bac, mais bien une réorganisation du lycée... »!

L'objectif du ministère, précisé par Jean-Michel Blanquer début octobre lors de son audition à l'Assemblée nationale, est que la concertation aboutisse début 2018, avec des effets sur la classe de seconde attendus pour la rentrée 2018, et un bac réformé à la session 2021.

* Sources: article d'Erwin Canard, journaliste à l'Étudiant (www.letudiant.fr/educpros/entretiens/pierre-mathiot.html) Sans préjuger des aboutissements de ces déclarations d'intention, il faut souligner que ces axes de réflexions rejoignent pour une bonne part les mandats défendus depuis plusieurs années par le SNPDEN.

Déjà lors du CSN de mai 2006, le SNPDEN exigeait « la nécessaire simplification du baccalauréat. Les résultats seraient identiques si trois disciplines fondamentales seulement étaient évaluées par série en fin de cycle. Les autres matières seraient évaluées tout au long de l'année sous le contrôle d'une instance académique de régulation ». On peut dire que les perspectives récemment ébauchées s'inscrivent en plein dans nos propositions!

Nous sommes en revanche plus réservés sur la notion de modularité et de « construction du parcours individuel »: la classe est un lieu social majeur, structurant, indispensable à un adolescent en construction qui n'est un adulte en formation continue. Un axe de réflexion pour le CSN de novembre et le congrès. Plus récemment, nous avions souligné lors du dernier GNPD (groupe national des personnels de direction) que la complication des épreuves du bac ne cesse de s'aggraver depuis 2004 et les essais de simplification de Bayrou. Nous avions de même exprimé nos craintes sur le fait que deux groupes de travail, Éducation Nationale et Supérieur se tiennent parallèles, le risque du choc de deux logiques étant grand. Là aussi, il semble que nous ayons été entendus, et l'on ne peut que s'en féliciter... en attendant les premiers projets.

Restons optimistes... et attentifs à la méthode. La manière dont la réforme du collègue a été menée a laissé des traces.

Distinction certificat de fin d'études secondaires du premier grade universitaire

Motion 8 CSN janvier 2017: Éducation et pédagogie

Le SNPDEN-UNSA rappelle qu'il demande une profonde réforme de l'examen du baccalauréat dans le sens d'une clarification de ses finalités, d'une simplification de son organisation et d'une réelle certification des connaissances et des compétences. Le SNPDEN-UNSA propose que le cycle terminal vise deux objectifs:

- la validation de la fin des études au lycée par un certificat de fin d'études secondaires délivré sur la base du contrôle continu ou en cours de formation en référence à des standards nationaux;
- un baccalauréat, premier grade universitaire, sur un nombre limité d'épreuves choisies par l'élève en fonction de ses projets d'orientation post-bac. Le niveau de maîtrise attesté pour chacune des composantes, sans compensation entre elles, de ce premier grade universitaire permettrait de s'orienter dans la formation post-bac choisie.

L'entrée dans le supérieur: éviter les usines à gaz!

Le plan Étudiants a été présenté le 30 octobre. Vous pouvez retrouver dans la partie « actualités » de ce numéro les échos au sujet des deux rapports qui ont inspiré ces mesures, celui du recteur Filâtre et celui de la Cour des comptes.

Parmi les mesures qui concernent le second degré, ce plan, deux professeurs principaux vont dans chaque classe. Par ailleurs, le conseil de classe du 1er trimestre conseillera les élèves dans leur orientation et devra, au 2e trimestre, examiner les vœux des élèves, et émettre des avis qui seront transmis aux établissements d'enseignement supérieur. Le plan prévoit également deux semaines d'orientation intégrées en terminale et de nouveaux outils numériques proposés par l'Onisep.

D'autres mesures concernent la création de places en STS et IUT, mais sans jamais évoquer la place des collectivités, pourtant aujourd'hui largement parties prenantes, tant dans la carte des formations que dans l'orientation.

Concernant la plateforme d'Admission Post-Bac (APB), elle sera remplacée par une nouvelle plateforme dixit « plus simple et plus transparente ». Cette plateforme, qui ouvrira à partir du 15 janvier, mettra fin au tirage au sort et permettra aux futurs bacheliers de formuler 10 vœux non hiérarchisés (contre 24 actuellement). Pour les formations non sélectives, les universités examineront toutes les candidatures des lycéens et pourront leur apporter 3 types de réponse : « oui », « oui si » ou « en attente ». En cas de seconde réponse, l'université proposera un parcours personnalisé au candidat en fonction de son baccalauréat, sa motivation et son projet, et s'il est estimé que le candidat n'a pas les « attendus » pour accéder à la formation, il pourra suivre une année préparatoire dans la filière choisie. En outre, si dans une filière le nombre de places est insuffisant, le candidat sera placé sur liste d'attente et s'il n'a pas de place à l'issue de la procédure d'admission, une commission sera chargée de lui trouver une formation.

Le projet de loi sur l'orientation et la réussite étudiante, dit ORE, reposant sur ce plan a été présenté au conseil des ministres du 22 novembre.

Pour le SNPDEN*, les mesures annoncées par le gouvernement sur l'accès au supérieur, notamment pour remplacer le tirage au sort, semblent globalement répondre aux difficultés rencontrées par APB ces dernières années, particulièrement en 2017.

Le syndicat regrette cependant que les annonces concernant les lycéens renvoient largement le travail aux lycées, actant de fait la quasi-disparition des services d'orientation dans le secondaire et le renoncement du supérieur à l'orientation active.

Certaines des mesures vont d'ailleurs se révéler difficiles à mettre en pratique.

C'est le cas de la mesure irréaliste concernant l'avis du conseil de classe sur chaque vœu d'élèves, ce qui suppose d'émettre jusqu'à 350 avis par conseil en une ou deux heures!

De même, si le SNPDEN se félicite de la possibilité de désigner deux professeurs principaux en terminale, qui témoigne d'un effort réel et concret, l'annonce ne va cependant pas sans poser des problèmes de vivier, alors que certains établissements peinent déjà à en avoir un, en raison de la trop lourde responsabilité que cela représente.

Le syndicat attire de plus l'attention sur le fait que *plusieurs des dispositions d'ac*-

compagnement des lycéens annoncées dans le plan, somme toute positives, ont déjà été envisagées dans le cadre de l'orientation active d'APB, mais ont sombré, submergées par les problématiques de nombre, d'encadrement et de calendrier. Pour lui, ces questions prosaïques risquent ainsi de rappeler durement leur existence si des dispositions pratiques réalistes ne sont pas travaillées.

Le SNPDEN souhaite ainsi être étroitement associé à la prise en compte de ces questions et réclame en urgence un travail sérieux sur le sujet, afin d'envisager une mise en œuvre réaliste et raisonnable des mesures annoncées, sans quoi ce nouveau dispositif pourrait rapidement trébucher.

 cf. Lettre de direction 745 du 30 octobre et communiqué de presse du SNPDEN sur www.sndpen.net

Nos conseils

2º PROFESSEUR PRINCIPAL

Le SNPDEN a demandé qu'il soit possible de nommer un second professeur principal qui l'est déjà dans une autre classe, et surtout, de ne nommer personne tant que tous les aspects techniques ne sont pas réglés sur STS-WEB, et notamment la rémunération.

SEMAINE DE L'ORIENTATION

L'article R 421-2 du Code de l'éducation stipule que la préparation de l'orientation relève de l'autonomie de l'établissement: c'est donc au seul conseil administration d'en décider la forme (une infographie ne modifie pas un décret!) qui peut être effectivement deux évènements (déjà souvent organisés).

AVIS SUR LA « FICHE AVENIR »

Chacun s'organise comme il le souhaite (le SNPDEN est contre toute circulaire à ce sujet) mais l'avis porté reste bien celui de la direction. Le travail préparatoire peut être conduit en amont par les professeurs principaux. Il n'y a aucune obligation d'une réunion de 5 à 6 heures - c'est ce qu'il faudrait pour délibérer sur chacun des 10 vœux de 35 élèves.



Articulation lycée - enseignement supérieur Bac-3/Bac+3

EXTRAIT CONGRÈS D'AVIGNON 2015

« Former les lycéens à davantage d'autonomie, de maîtrise des connaissances et des compétences, notamment en matière d'orientation, de citoyen-neté, exige des objectifs clairs et accessibles sur l'ensemble du territoire. Le diplôme du baccalauréat doit être conçu en cohérence avec ces réformes. Le SNPDEN-UNSA considère que l'autonomie, la responsabilisation des élèves, notamment dans les démarches d'apprentissage et d'évaluation, nécessite une formation initiale et continue accrue des enseignants. Le suivi par les équipes pédagogiques et le rôle des professeurs principaux sont essentiels dans la construction et l'accompagnement du projet d'étude des élèves au sein du dispositif d'orientation active. Cet engagement mérite d'être reconnu et encouragé. Une meilleure perméabilité entre les lycées et les établissements d'enseignement supérieur améliorerait leur connaissance réciproque et renforcerait l'articulation entre ces niveaux d'enseignement ; cela nécessite d'admettre et de favoriser des complémentarités de service entre ces différents degrés d'enseignement par leurs ministères de tutelle. Pour le SNPDEN-UNSA, dans le cadre des politiques académiques, le Recteur Chancelier des universités, doit favoriser les coopérations pédagogiques afin que tous les lycées, quel que soit leur territoire ou leur carte de formation, puissent s'inscrire dans un réseau leur permettant d'entraîner une communauté éducative dans l'esprit de cette continuité. Ce sont les conventions de coopération pédagogiques, respectueuses de l'autonomie des EPLE et des universités, qui doivent fixer les objectifs, les champs et les modalités de partenariats. Le SNPDEN-UNSA demande que les orientations de bacheliers professionnels en enseignement supérieur et en STS précisément, conformément aux textes en vigueur, s'inscrivent dans le cadre de dispositifs « passerelle ». Des moyens supplémentaires doivent être fléchés dans les dotations horaires des lycées concernés afin que ces projets soient préparés en amont en classe de terminale professionnelle et en classe de STS. Les principes qui gouvernent l'admission dans l'enseignement supérieur, par le biais du portail national APB, méritent d'être réaffirmés notamment l'intégration de toutes les formations dans ce dispositif; les instances doivent être consultées et le SNPDEN-UNSA entend prendre toute sa place. Une meilleure lisibilité, une totale transparence et l'accroissement des chances pour chaque jeune d'obtenir son meilleur vœu, principes qui ont fondé notre participation très active à la mise en œuvre de ce portail national, ne sauraient être mis à mal. »

Le SNPDEN en action

L'Exécutif national a été, est et sera sollicité pour participer aux travaux engagés par le gouvernement sur les thèmes d'actualité qui animent le système éducatif. La commission pédagogie est particulièrement sollicitée dans ce cadre!

Nous veillons à ce que la mise en œuvre de ces nouveaux textes soient en adéquation avec nos missions et conformes à nos exigences, afin améliorer le fonctionnement de notre service public d'éducation.

- Les groupes de travail de l'enseignement supérieur se sont réunis 3 fois par semaine entre le 15 septembre et le 15 octobre. Le SNPDEN-UNSA a participé à tous les GT. Elle était la seule organisation syndicale de Personnels de Direction dans ces différents GT.
- Deux réunions du groupe de travail sur « information et orientation » en septembre et octobre, dans lesquelles le SNPDEN est seul à représenter les personnels de direction « es qualité »
- Plusieurs réunions de travail aux cabinets des ministres sur l'accès des lycéens à l'enseignement supérieur, en multilatérales, et en bilatérales.
- Début de la concertation sur la réforme du lycée et du bac le 13 novembre, et jusqu'au 13 décembre, au rythme de 3 réunions hebdomadaires.
- En perspective, l'ouverture d'une concertation sur l'année 2018-19 quant à l'évaluation et l'actualisation de la carte de l'éducation prioritaire.

Une recherche en cours sur la ségrégation entre collèges

Ce texte s'appuie sur les premiers résultats d'une recherche sur l'articulation entre dynamiques résidentielles et ségrégations scolaires au collège en Seine-Saint-Denis.

Depuis les années 1980 en France, de nombreux travaux interrogent les inégalités territoriales en matière d'éducation, notamment autour des « ségrégations » scolaires. Ces dernières sont définies comme les différenciations sociales et scolaires des caractéristiques des publics (voire des enseignants) entre les établissements (voire entre les classes d'un même établissement), pouvant se traduire pour les élèves par des inégalités de trajectoires scolaires mais aussi, à terme, professionnelles. Le terme ségrégation implique ainsi une inégalité d'accès aux ressources et une différenciation des contextes de socialisation. Ces processus de ségrégation concernent l'ensemble des niveaux scolaires (y compris l'enseignement supérieur) mais sont surtout analysés pour les collèges, l'entrée en 6° constituant un moment particulièrement sensible pour les phénomènes d'évitement et de contournement de la sectorisation. Les différenciations de publics entre établissements, notamment à ce niveau du secondaire, interrogent le rôle des politiques de libre choix scolaire (réforme de 2007), de dessin de la carte scolaire ou encore de délimitation des périmètres d'éducation prioritaire. De récents rapports permettent de mesurer l'importance de ces ségrégations, en considérant à la fois l'origine sociale des élèves (à partir de la PCS du parent référent) et leur niveau scolaire (résultats aux examens, mentions). Les différences entre collèges sont les plus fortes dans les départements métropolitains et dans les DOM-TOM; dans les autres départements on observe une ségrégation plus faible entre établissements. Néanmoins, peu d'études existent sur l'évolution dans le temps long de ces différences, et leur éventuelle accentuation.

Contrairement à Paris ou aux Hautsde-Seine, la Seine-Saint-Denis se caractérise par un niveau de ségrégation sociale et scolaire entre collèges relativement bas en raison du caractère globalement défavorisé de ce département. Mais la Seine-Saint-Denis constitue un cas d'études particulièrement révélateur pour comprendre les processus de ségrégation scolaire en lien avec les dynamiques résidentielles, compte tenu des évolutions urbaines et sociales qui touchent ce département depuis les années 1990. Les dynamiques résidentielles regroupent les évolutions qui touchent aux logements et à leurs habitants: la construction ou destruction de logements, mais aussi le renouvellement du parc (opérations ANRU par exemple) ou des réhabilitations individuelles d'anciens logements peuvent se traduire par des changements dans le profil de la population résidant sur un territoire. Classiquement, on oppose les dynamiques de paupérisation aux pro-



Leila FROUILLOU, maître de conférences, sociologie Paris Nanterre CRESPPA-GTM

cessus d'embourgeoisement de certains quartiers. Or, de nombreuses recherches récentes attestent de la force des dynamiques résidentielles en Seine-Saint-Denis. Elles démontrent un renforcement du caractère populaire de communes et quartiers du secteur Nord-Est de l'agglomération parisienne depuis les années 1990. Cependant, ces travaux montrent qu'à des échelles très fines et notamment en première couronne, on peut observer des changements sociaux relevant d'un embourgeoisement, parfois nommé « gentrification » (en référence aux processus affectant les centres-villes étatsuniens). Cette augmentation de la part des classes supérieures, voire des classes moyennes, selon les indicateurs retenus par les auteurs, dans certains territoires de Seine-Saint-Denis n'est donc pas incompatible avec une dynamique globale de précarisation. Comment ces dynamiques ont-elles affecté les différences de publics entre les établissements depuis le milieu des années 2000 ?

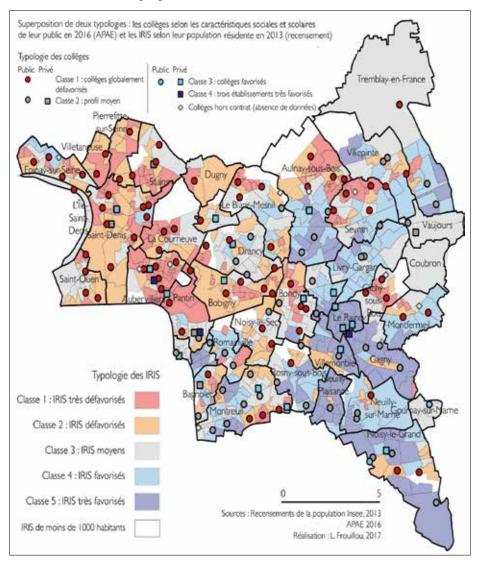
L'analyse de données du recensement de la population, de la base centrale scola-

en Seine-Saint-Denis

rité et d'APAE, ainsi que des entretiens avec des chefs d'établissement des communes de Saint-Denis et Montreuil permettent d'interroger l'articulation entre la géographie sociale des quartiers et les profils des établissements. La carte 1 constitue une première étape de l'analyse. Elle superpose deux typologies réalisées sur des données récentes : la première typologie permet de regrouper les IRIS (quartiers) selon la composition de leur population résidente en 2013 (catégories socio-professionnelles, médiane des revenus, taux de pauvreté, taux d'étrangers, taux de familles monoparentales, etc.). La couleur des quartiers permet de rendre compte de la géographie sociale de la Seine-Saint-Denis : les quartiers favorisés le sont par rapport à la moyenne des quartiers de ce département. La carte comprend une deuxième typologie, portant cette fois sur les collèges (données APAE 2016) et regroupant les établissements en quatre classes selon que leur public est plus ou moins favorisé. L'intérêt de cette carte est de montrer une forte articulation entre le type de collège et le quartier d'implantation : les collèges défavorisés se situent toujours à proximité de quartiers euxmêmes défavorisés. Dans certaines communes très favorisées, comme au Raincy, les établissements se caractérisent par un public également favorisé. Plusieurs communes se caractérisent par des discontinuités résidentielles entre auartiers aux profils différents, par exemple à Montreuil, Noisy-le-Grand ou Aulnaysous-Bois : les collèges publics reflètent alors en partie ces différences. Cependant, certains établissements présentent un profil favorisé malgré leur localisation dans des quartiers défavorisés : c'est notamment le cas pour les établissements

privés d'Aubervilliers ou de Saint-Denis et Bobigny, ou encore à Bagnolet et Montreuil. À l'inverse, des collèges publics défavorisés sont implantés dans des quartiers pourtant relativement favorisés, mais à proximité de quartiers défavorisés comme à Montfermeil. Mais cette carte ne reflète pas les dynamiques (scolaires et résidentielles) qui ont abouti à ce paysage.

1. L'articulation des ségrégations résidentielles et scolaires en Seine-Saint-Denis

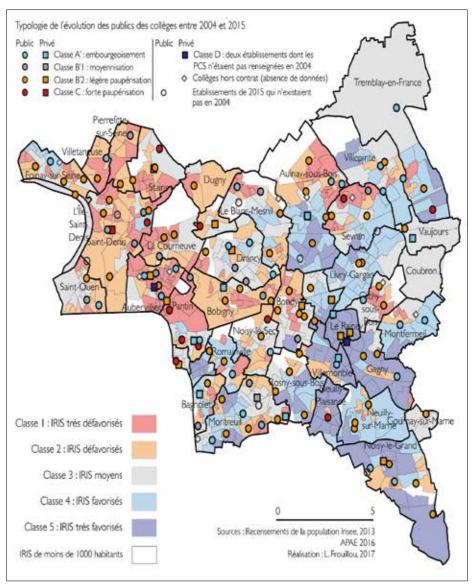


Concernant ces dynamiques scolaires, le calcul de plusieurs indices de ségrégation entre 2004 et 2015 montre que les catégories sociales les plus inégalement réparties entre les collèges de Seine-Saint-Denis sont les cadres et professions intellectuelles supérieures et les « très favorisées » (selon le regroupement de la DEPP, qui prend en compte les instituteurs et professeurs des écoles). Surtout, on constate une relative stabilité globale des ségrégations, ce qui masque une redistribution des différences à des échelles plus locales, ce que montre la carte 2. Elle reprend ainsi le fond de géographie sociale des quartiers séquano-dionysiens mais y figure la trajectoire des collèges entre 2004 et 2015 (aboutissant à leur situation objectivée dans la typologie de la carte 1) en se basant uniquement sur l'évolution de la répartition des PCS du parent référent. La carte 2 permet donc un regard rétrospectif. Par exemple, si les collèges privés sont globalement plus favorisés que les établissements publics (carte 1), ils connaissent des évolutions contrastées : certains se caractérisent par un embourgeoisement de leur public depuis 2004 (en bleu clair), quand d'autres connaissent une très légère paupérisation (en jaune). Parmi les établissements où la part des élèves de milieu très défavorisé a fortement augmenté depuis 2004 on ne compte qu'un établissement privé : Jean-Baptiste de La Salle à Saint-Denis. Ces éléments permettent de montrer l'importance des configurations locales, qui peuvent se trouver bousculées par la création de nouveaux établissements, la livraison de nouveaux logements, ou encore la modification de la carte scolaire en lien avec ces deux premiers éléments. Les entretiens avec les chefs d'établissement soulignent également l'importance des politiques d'établissement dans les trajectoires de ces derniers. Ces premiers éléments invitent à poursuivre l'analyse avec un travail approfondi sur le dessin de la sectorisation, en lien avec les dynamiques résidentielles qui touchent les différents quartiers, sans oublier le rôle joué par les établissements privés dans ces configurations concurrentielles locales.

Les entretiens soulignent surtout que ces premières analyses de données doivent être lues avec précaution. En effet, la déclaration de la PCS du pa-

rent référent pose souvent problème et les catégories générales (« favorisées » par exemple) regroupent parfois des réalités sociales hétérogènes. La catégorie « non renseignée » complique ainsi fortement l'analyse des caractéristiques des publics. De plus, ces données correspondent à un temps t, alors que certains établissements connaissent de nombreux départs et arrivées en cours d'année. Si ces premiers résultats impliquent un nécessaire approfondissement des analyses (observations et entretiens), ils peuvent constituer une première objectivation de dynamiques complexes, sur les plans scolaires et résidentiels, et constituer en cela une aide pour les acteurs locaux.

2. Des évolutions contrastées selon les établissements depuis 2004, qui attestent de nouvelles configurations locales malgré des indices de ségrégation stables à l'échelle du département



Mixité sociale et scolaire à Perpignan : un cas d'école

La mixité et les phénomènes de ghettoisation concernent la totalité du territoire de notre pays, à des degrés divers et selon des modes qui s'expriment différemment en fonction des contraintes locales. La problématique perpignanaise se distingue par plusieurs aspects: la rapidité et la continuité de sa dégradation, l'état actuel alarmant de la situation sociale et scolaire dans la ville de Perpignan.

À l'aube des années quatre-vingt-dix, la division était géographique avec une cité scindée en deux.

Au nord de la Têt se trouvaient les deux collèges défavorisés. Ils faisaient quasiment le plein de leurs effectifs.

Dès la rivière franchie, l'autre population était scolarisée. Deux établissements parmi six subissaient une pression particulièrement forte. Ils étaient l'objet d'un florissant marché de fausses adresses, et il était parfois touchant d'entendre certains bambins de 6°, remplissant leur fiche de renseignements en début d'année, dire à leur professeur « je marque quelle adresse, la vraie ou l'autre? ».

En presque trois décennies la situation n'a cessé de se dégrader en continu, avec comme conséquences:

- une fuite constante vers l'enseignement privé qui ouvre périodiquement de nouveaux locaux;
- une fuite des effectifs vers les collèges et écoles des communes de la couronne perpignanaise, avec une disparition progressive des classes moyennes et aisées des quartiers de Perpignan;

- une baisse drastique des effectifs scolarisés à Perpignan où on estime à 1 500 les places vacantes en collèges;
- une paupérisation de la commune de Perpignan, où on compte désormais trois collèges REP+, trois collèges en REP. De l'aveu du DASEN, les deux collèges restants présentent les critères REP, et bénéficient de dotations adaptées.



François SÉGUREL commission métier



- une difficulté croissante d'exercice pour les enseignants nommés à Perpignan, souvent en tout début de carrière et sans réelle expérience professionnelle, avec son corollaire croissant d'arrêts ou de démissions en particulier dans le premier degré;
- un absentéisme inquiétant et un décrochage alarmant sur ce secteur.

Ce dernier point mérite d'être développé. En effet, « conscient du caractère chronophage de la procédure d'absentéisme », le service concerné de la DSDEN 66 demande à ce que les signalements ne soient plus transmis assortis d'une description détaillée de la situation et des actions entreprises. Il suffira désormais de remonter un tableau bimensuel sous forme numérique. Il incombera à l'EPLE « de garder une trace écrite des élèves en situation d'absentéisme au sein de l'établissement et plus particulièrement des actions menées ».

Nous ne sommes pas passés insensiblement d'une situation à l'autre sans que notre syndicat se soit mobilisé. Tous les secrétaires départementaux du SNPDEN sont intervenus, les uns après les autres, pour attirer l'attention des décideurs sur cette lente et inexorable dégradation, demander l'adaptation et le rééquilibrage des secteurs scolaires. Un groupe de travail à la fin des années quatre-vingt-dix a même fait des propositions concrètes en termes de carte scolaire et de construction de nouveaux établissements.

Elles sont restées lettre morte. La construction d'un nouveau collège ne s'est pas opérée là où le SNPDEN le suggérait et où les services académiques le proposaient, mais dans le fief du président du conseil départemental... Bien que la carte scolaire ait été modifiée pour l'ouverture de ce nouvel établissement en 2015, il peine aujourd'hui à trouver son effectif prévisionnel de 840 élèves (l'Indépendant du 23 décembre 2015) et n'en n'atteint même que la moitié.

Ainsi, malgré les propositions, qu'elles émanent de notre institution qui avait longtemps bloqué les nominations de personnels du collège sus-cité, ou de notre syndicat qui s'est alarmé très tôt, rien n'a été fait pour enrayer la problématique perpignanaise, pourtant parfaitement identifiée, et rien n'a pu empêcher la lente mais constante évolution.

En 2016, un projet, dont la réalité a été démentie par la suite tant par le conseil départemental que par les services académiques, consistait à modifier les secteurs de recrutement de deux collèges construits au début des années 2000, chacun respectivement pour une capacité de 600 élèves.

L'un accueille la population la plus favorisée de la plaine roussillonnaise et scolarise 824 élèves. L'autre, qui fut il y a 20 ans l'un des deux collèges les plus recherchés du département, est désormais en REP+. Il accueille 422 élèves. Les deux établissements sont éloignés de 5 km par la route.

Dès que la rumeur s'est répandue, la mobilisation a été forte, avec des dynamiques locales égocentrées, notamment une municipalité, politiquement opposée au conseil départemental des Pyrénées-Orientales, qui sait pertinemment que l'attrait vers une commune dépend du collège de secteur. Il aura fallu blocages et occupations de l'école primaire concernée pour que la direction académique et la collectivité territoriale finissent par affirmer de concert que le projet n'avait jamais existé, et... n'est pas à l'ordre du jour! S'il avait existé, on aurait pu le juger plus que mal ficelé et d'emblée voué à l'échec.

C'est à peu près à ce moment-là que la FSU est entrée dans le jeu et a rencontré tous les acteurs. Le constat accablant d'une ghettoïsation progressive était partagé par tous. Un courrier commun FSU, SE-UNSA, SNPDEN-UNSA a été adressé à la présidente du conseil départemental. Aussitôt après ont débuté des réunions de concertation sous l'égide du CD66, associant les représentants des enseignants, des familles, des chefs d'établissement, la DSDEN 66.

Toutes les parties ont partagé le constat de la situation alarmante et absurde de collèges débordant, ou en partie vides et ghettoïsés, et d'une paralysie de la situation qui conduit l'enseignement privé sous contrat à s'étoffer constamment. En octobre 2017, la FSU a organisé des assises de la mixité où le SNPDEN était invité ès qualité. Un universitaire a



présenté un constat glaçant de la réalité sociale et scolaire dans les quartiers de Perpignan. Nous y avons rappelé notre mandat de 2014.

Plusieurs propositions ont émergé et ont été médiatisées par la FSU dans l'Indépendant du 13 octobre 2017:

- associer le secteur privé sous contrat qui doit prendre sa part à la mixité sans ambiguïté;
- permettre aux établissements fragiles de construire une offre de formation attractive de nature à mobiliser un public plus large et diversifié, sans toutefois construire une concurrence néfaste entre établissements.

Sur ces deux premiers volets nous avons fait valoir notre scepticisme.

En effet, sauf à ce que le contexte législatif évolue, le privé sous contrat reste un secteur où le droit privé régit les inscriptions. D'ailleurs l'enseignement privé scolarise déjà un pourcentage d'enfants de milieux défavorisés, s'il est souvent marginal il peut être important dans certains secteurs. Il est d'ailleurs à noter que le collège public privilégié sus-cité présente une composition sociale assez équivalente à celle des établissements privés perpignanais.

Demander au privé de « prendre sa part » consiste au final à repousser le problème dans une configuration où il ne peut pas être résolu, ni à court, ni à moyen terme. La situation relève pourtant, selon tous les observateurs et acteurs, de l'urgence.

La seconde idée est bien connue. Il s'agit d'installer des options « attractives » dans des établissements évités. Tous les SD du SNPDEN 66, sans exception, ont montré comment ces « classes CAMIF » ont inévitablement conduit à des ségrégations internes et ont, au moins, été corrélées avec la fuite des populations favorisées.

Il reste un point mis sur la table, de façon somme toute assez courageuse, par la FSU: l'évolution de la carte scolaire. Dans un document largement diffusé et téléchargeable, il fait l'objet de mesures concrètes, détaillées à l'échelle de la totalité de la plaine roussillonnaise, et concerne presque tous



les collèges et les écoles primaires dans le but d'un rééquilibrage social des publics scolarisés.

Ce n'est pas sans rappeler notre mandat adopté en CSN 2014, le PALME:

« La recherche de plus grandes mixités, au collège comme au lycée, nécessite une politique ambitieuse et volontariste au plan national et local. Elles ne peuvent se définir de manière identique sur tous les territoires mais doivent être systématiquement recherchées dans le cadre d'un Plan d'Aménagement Local des Mixités à l'École (PALME).

Ce plan doit être élaboré conjointement par l'IA DASEN et les représentants des collectivités territoriales, et associer des représentants des personnels de direction, des corps d'inspection et des représentants de fédération de parents d'élèves. Son objectif et sa mise en œuvre doivent être explicites auprès du public... La définition de la carte scolaire en collège doit s'inscrire dans le cadre de la liaison inter-degrés... Les critères de définition des secteurs scolaires, écoles-collège, devront prendre en compte la mixité sociale et la proximité géographique ».

C'est certainement la voie la plus difficile, mais la plus réaliste et adaptée aux besoins. Elle suppose une préparation et une communication sans défaut. Elle nécessite d'associer les familles, les enseignants, les personnels des établissements scolaires, et bien évidemment les chefs d'établissement.

Elle suppose une collaboration loyale des municipalités et collectivités territoriales reposant sur l'expertise des services de l'Éducation nationale. C'est la voie la plus difficile mais, lors des assises de la mixité, la vice-présidente du CD66 concluait son propos ainsi: « si on ne fait rien, ça va exploser ».

Le SNPDEN, à maintes reprises, et en particulier lors de chacun des groupes de travail, a assuré les décideurs du soutien sans faille de toute action qui irait dans le sens des mandats qui sont les siens et ceux de ses militants.



Saint-Martin, retour en classe... quand même

Début septembre, nous avons tous été marqués par ces images saisissantes du phénomène climatique hors norme qui a très sévèrement frappé les îles de Barbuda, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Anguilla et les Îles Vierges. L'ouragan Irma est le plus puissant enregistré dans l'Atlantique nord, par la vitesse de ses vents soutenus (295 km/h), depuis Allen en 1980. Dans ces circonstances hors du commun, mais que certains climatologues prévoient de plus en plus fréquentes, la responsabilité qui pèse sur les pouvoirs publics et sur leurs représentants (dont les personnels de direction) prend tout son sens. Leela Hanson Connor, principale adjointe du collège Mont des Accords a accepté de revenir sur les événements de ces dernières semaines pour Direction. Où l'on voit comment une catastrophe climatique peut mettre en péril la continuité du service public...

CONTEXTE

L'île de Saint-Martin se situe à 200 km au Nord de la Guadeloupe. Elle est découpée en deux parties, l'une française et l'autre hollandaise.

La partie française d'une superficie de 53 km² est une collectivité d'Outre-Mer, relevant de l'article 74 de la Constitution. Précédemment rattachée à la Guadeloupe comme commune, Saint-Martin dispose actuellement d'une organisation administrative comportant les compétences d'une région, d'un département et d'une commune, avec d'autres compétences en matière notamment de fiscalité et un régime législatif propre.

Saint-Martin est l'une des dépendances de l'Académie de la Guadeloupe, et compte 21 établissements scolaires dont:



Leela HANSON-CONNOR, principale adjointe, collège Mont des Accords

- 1 lycée professionnel
- 1 cité scolaire
- 3 collèges dont un avec une SEGPA
- 16 écoles primaires.

Ce sont environ 7500 élèves qui étaient attendus à la rentrée 2017.

Avant le cyclone: quelle information? Quelle préparation, quelles mesures prises?

La population est encouragée chaque année à suivre les consignes élaborées dans le cadre du plan ORSEC (Organisation Réponse de Sécurité Civile) pour se protéger des ouragans. Certaines écoles deviennent des abris cycloniques.

Cette année, la pré-rentrée des personnels s'est faite mais pas la rentrée des élèves, car dès le lundi 4 septembre la population a été invitée à s'organiser, et la rentrée des élèves a été reportée.

Dès le mois de juin, nous avions reçu une circulaire rectorale indiquant les mesures et les communications à maintenir pour la préparation de la saison cyclonique.

Sur le terrain, la veille du cyclone, nous nous sommes attelés à mettre en sécurité équipements et matériels de l'établissement, en se basant sur la connaissance du milieu. En zone inondable par exemple, il s'agit de surélever les meubles, de débrancher tous les appareils et de recouvrir les bureaux et fenêtres. Dans les cours et espaces extérieurs, il faut bien vérifier qu'aucun élé-

ment ne peut servir de projectile, ouvrir les portails etc.

Nous recevons au fur et à mesure les bulletins météorologiques, tant que la connexion internet est active.

Plus les heures passent et plus le phénomène s'annonce unique et immense, le territoire est petit et l'œil du cyclone passe sur l'île. Le pire est à prévoir, il faut surtout penser à trouver dans son habitat un endroit où se réfugier si d'aventure le toit devait céder. Il faut penser aux moindres détails: partir, se mettre en sécurité et aussi garder avec soi les coordonnées des personnels pour pouvoir prendre de leurs nouvelles et rester en contact au mieux, car il n'était pas certain que les réseaux de télécommunications puissent résister.

Le jour de la prérentrée, il a été conseillé aux personnels, notamment les nouveaux arrivants dans l'académie, de se tenir surtout informés des communiqués de la Préfecture.

Cet ouragan, si proche de la rentrée, alors que certains découvraient à peine les Antilles et n'avaient jamais vécu de tels phénomènes climatiques, était une véritable épreuve. Si le cyclone a été très difficile pour tous, certains se sont vus mourir, y compris parmi les personnels de direction.

L'évolution rapide de l'ouragan a pris de court toutes les personnes même déjà averties; les abris cycloniques ont été communiqués, mais tous ceux qui se trouvaient dans les zones à risques n'ont pas rejoint les abris. D'ailleurs certains abris se sont effondrés. La situation était inédite.

Dans les maisons, packs d'eau, conserves, piles, radio, tout le nécessaire est pensé pour poursuivre et survivre en fonction de la composition de son foyer au moins 21 jours ou plus pour ceux qui le pouvaient.

Certaines personnes ont été prises au dépourvu car elles ne prévoyaient pas une catastrophe d'une telle ampleur.

Pendant l'ouragan: qui vit quoi? Comment les choses s'organisent?

En fonction des lieux d'habitat, les personnes qui se trouvent au niveau des zones à risques, notamment du littoral, sont invitées à rejoindre les abris.

Pendant le cyclone, ce sont des sifflements incessants, le déferlement du vent et la pluie sur les toits et parois qui n'ont jamais semblé aussi fragiles. 15 heures au bruit des rafales et de la pluie sur les habitations!

Petit à petit, on observe la montée des eaux, régulièrement on entend le fracas d'un projectile que l'on ne voit pas puisque nous sommes barricadés. Chacun confiné espère que le temps s'accélère et que son toit soit épargné.

L'œil du cyclone passe environ 45 minutes sur l'île et permet une accalmie: le temps de se mettre en sécurité dans un autre endroit ou de sécuriser portes et fenêtres qui ont été fragilisées, d'évacuer ou d'éponger l'eau infiltrée pour éviter qu'elle ne s'accumule ou encore de rejoindre son voisin car, déjà, la situation est critique dans son logement.

Les heures qui ont suivi le passage de l'œil du cyclone ont été terribles. La puissance du vent, la pression exercée, forcent les tympans.



Et après? La reconstruction? Le retour à la normale? La reprise des cours?

Le constat est traumatisant: des toits envolés, des tôles se mêlent au paysage, la végétation est brûlée, les voitures déplacées sur des centaines de mètres. C'est un paysage presque d'après-guerre qui s'offre à la population.

On constate les dégâts chez soi, tout le monde a été touché à différents degrés, soit la toiture, les fenêtres ou des infiltrations d'eau. La communication ne passe plus, les antennes sont tombées.

Et malheureusement, les pompiers sont eux aussi touchés, maintenant doublement la population dans la détresse; c'est ainsi que tout le monde s'est senti coupé du monde, d'autant que les routes sont impraticables.

Un prochain cyclone arrive (José) et l'angoisse monte car tout dans la nature sert maintenant de projectiles et peut endommager le peu qui reste.

Au cours de ces heures longues et difficiles entre les deux cyclones, le manque de communication crée de la panique: ni la collectivité, ni l'état ne sont en mesure de répondre.

Le collège est très touché. Trois bâtiments ont leur toiture désossée, de nombreux débris recouvrent la cour et les arbres sont tombés.

Les secours s'organisent pendant quelques jours, le temps de rendre les routes opérationnelles et d'aménager son chez soi. Les chefs d'établissement adjoints et directeurs d'école se retrouvent dans les services de l'éducation pour faire le point sur les écoles. Les personnels sont recensés.

Le ministre de l'Éducation nationale se rend sur place pour témoigner de son soutien, d'autres conseillers prendront le relais pour aider à la reprise de l'enseignement sur place.

Un COD (Centre Opérationnel Départemental) est mis en place, animé par le préfet délégué interministériel, le centre prend le relais, et de là, se pilote l'organisation au jour le jour. Aux réunions, se discutent et se décident les réouvertures des établissements, la coordination des aides apportées sur le territoire etc.

La reprise dans les établissements, conditionnée à l'état des lieux, s'opère depuis le 2 octobre.

Le déblaiement des écoles, nettoyage, désinfection, sécurisation par les entreprises, la RSMA, la sécurité civile, la Croix rouge se font pour tenter de retrouver quelques salles pour accueillir les élèves. Les enseignants sont invités à faire connaître leur situation au rectorat s'ils ont rejoint la Guadeloupe ou le service de l'éducation sur place.

Certains personnels traumatisés sont partis en profitant du pont aérien qui a été mis en place: ce sont surtout des mères de famille ou des personnes avec des conditions de santé fragile.

Un autre point de contact est l'établissement scolaire vers lequel certains personnels ont fait part à la direction de leur situation.

Les personnels sont invités à rejoindre leur établissement dès la troisième semaine de septembre et un recensement supplémentaire des besoins est fait. Une cellule psychologique s'est déplacée sur place pour les personnels.

Comment fait-t-on avec les effectifs qui manquent?

Le collège devait accueillir 957 élèves à la rentrée, les multi-inscriptions et les demandes d'inscriptions dans les autres établissements permettent d'avoir difficilement une idée précise des effectifs.

La reprise du 9 octobre pour le collège a été considérée comme une rentrée normale, pour l'instant aucune modification de la structure de l'établissement n'a été réalisée. Les élèves sont dans leurs classes d'origine, bien que moins chargées. Ce sont 650 élèves tous niveaux confondus qui ont répondu à l'accueil.

Sur les 200 manquant, environ 80 étaient déjà réinscrits mais les autres risquent de se présenter à la rentrée de la Toussaint.

Comment est assuré le suivi des élèves dispersés?

Les parents ont fait part pour certains de leur volonté de revenir après les vacances de la Toussaint, et par conséquent de ramener leurs enfants. Une procédure simplifiée de prise en charge a été élaborée.

Mais cela n'a pas empêché que certaines familles ont réalisé, avec leurs propres moyens, des démarches parallèles. Un point sera fait au fur et à mesure pour retrouver les élèves.



Les perspectives?

Une année scolaire qui s'annonce difficile sur le plan des conditions de travail. La plupart des établissements seront en en chantier: 40 % de mon collège, par exemple, n'est pas opérationnel, ce qui réduit les espaces de vie et de circulation des élèves.

Nous avons dû procéder à de sérieux réaménagements, mais à la rentrée, les cours reprendront avec des EDT dits normaux.

Les inspecteurs disciplinaires sont en contact avec les équipes de professeurs. Un coffret CNED, servant de support, sera remis dans les établissements, afin d'organiser au mieux la continuité pédagogique et de parer à l'éventualité de toutes les situations.

Mais, plus que jamais, les équipes de direction devront être à l'écoute des personnels.

Pour les classes à examens, bien d'autres aménagements pédagogiques devront être envisagés: quid des élèves qui n'auront pas eu tout leur programme et qui ne pourront pas bénéficier des installations nécessaires sur l'ensemble de l'année scolaire.

Au collège *Mont des Accords*, un temps de concertation a été mis en place dans l'emploi du temps des professeurs depuis maintenant un an et il sera maintenu.

Il s'agit de permettre dans les six semaines qui vont venir, entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël, de retrouver un rythme de travail pour le personnel comme pour les élèves, et de retrouver également les activités de l'établissement.

Le collège va accueillir des jeunes en service civique, ce qui permettra d'avoir des personnes supplémentaires pour accompagner.

Quelle aide des collectivités territoriales?

Saint-Martin est une collectivité unique au titre de l'article 74 de la Constitution. En cela, d'une commune de la Guadeloupe qu'elle était en 2007, elle a reçu les compétences d'un département et d'une région.

Le collège a été réquisitionné par l'État au tout début pour accueillir les bérets rouges et a aussi accueilli la Croix rouge, Électriciens sans frontières...

Le COD (centre opérationnel départemental), piloté par le préfet délégué interministériel, a pris la main sur l'organisation à mettre en place sur le territoire. Selon la loi organique, un représentant du recteur est sur place pour les affaires de l'éducation. Depuis avril 2017, un IA-DASEN, représentant du recteur, a été nommé (même personne); présent au COD, il rapporte le point établi par les chefs d'établissement sur l'état des lieux des locaux.

C'est lors de ces réunions avec tous les partenaires que se planifient les visites, les aménagements, les travaux et autre...

Le retour « brusque » pousse rapidement à un nettoyage de salles durant le weekend, une communication dans la presse de la reprise des cours à l'intention des parents dans l'établissement concerné. Et le chef d'établissement essaie de la manière la plus « douce » d'annoncer le retour aux personnels.

Quel calendrier avant la reprise?

Lors de la venue du ministre de l'Éducation nationale, il a été demandé de procéder à un recensement et aussi de pouvoir mettre en place un accueil, ce qui a été fait en fonction de la réouverture des établissements.

Dès le 2 octobre, et de façon échelonnée, plusieurs établissements ont pu accueillir des jeunes.

Le collège Mont des Accords a accueilli deux niveaux par jour en fonction du nombre de salles disponibles, et dès le retour des vacances de la Toussaint, il accueillera tous les niveaux selon un emploi du temps dit normal, à savoir celui qui était prévu à la rentrée de septembre 2017.



Des nouvelles du monde...

Retour sur l'audience auprès du cabinet du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) à laquelle le SNPDEN a participé dans le cadre de l'UNSA-Éducation

Le projet de loi de finances 2018 prévoit 240 millions d'euros de coupe budgétaire pour le MEAE. Dans ce contexte, le budget de l'AEFE est annoncé en baisse de 33 millions d'euros. Conséquence immédiate, la suppression de 52 ETP sur l'ensemble du réseau. Luis Vassy, adjoint au directeur de cabinet du ministre des Affaires étrangères a reçu une délégation de l'UNSA-Éducation. Étaient représentés le SNPDEN-UNSA, Al-UNSA et le SE-UNSA.

Nous rappelons ici, les points abordés et les éléments de réponse qui nous ont été donnés.

SUR LA SUPPRESSION DE 52 ETP SUR LE BUDGET 2018?

Il ne devrait pas y avoir de fermeture sèche, mais seulement des suppressions de postes à l'occasion de fins de détachement ou de départs à la retraite. La carte des emplois supprimés n'est toujours pas connue. Elle le sera le 8 novembre pour la rentrée 2018-2019. Certains de ces postes pourraient être des postes de direction. Le chiffre de 500 suppressions de postes sur 3 ans avait été évoqué. Nous en saurons davantage lors du comité technique et du conseil d'administration de fin novembre.

L'UNSA-Éducation considère que ces fermetures nuiraient à la qualité du réseau d'enseignement français à l'étranger et a insisté sur la nécessité d'envisager ces suppressions de postes avec la plus grande circonspection. La répartition des ressources humaines doit tenir compte des perspectives à moyen et long terme. Une cartographie précise doit être élaborée.

Nous avons également évoqué la question des postes qui ne sont pas pourvus faute d'accord de détachement de la part de l'Éducation nationale (il s'agirait de plus de 150 postes en 2017-2018). Le ministère des Affaires étrangères dit être en lien avec le ministère de l'Éducation nationale à ce sujet. Une note d'orientation, et un cadrage plus précis des modalités de détachement vers l'AEFE, pourraient être adressés aux rectorats.

QUELLE VISION DE L'AEFE, ET QUELLES PERSPECTIVES POUR L'AVENIR?

Le MEAE semble manifester un fort attachement à l'AEFE. L'enseignement du français à l'étranger est un atout économique et stratégique de notre diplomatie, c'est le volet « rayonnement culturel ». En ce sens, il souhaite trouver des modalités d'élargissement de cet enseignement. En effet, à sa dimension élitiste, le MEAE souhaiterait ajouter une offre d'enseignement à destination des

classes moyennes. Cette offre d'enseignement plus large reste à construire. Le lien avec les actions menées dans le cadre du développement de la francophonie à travers le monde pourrait être étudié.

Plus globalement, l'enseignement du français à l'étranger est un outil précieux de notre diplomatie. L'UNSA-Éducation veillera à ce que son atout premier, c'est-à-dire la qualité de l'enseignement dispensé, ne soit pas affecté par les coupes budgétaires. La qualité des recrutements, des conditions de travail et de la formation dispensée dans le réseau reste donc une priorité.





Histoire d'un déficit chronique...

Il peut être utile de se reporter au rapport que la Cour des comptes* a publié en octobre 2016.

« Depuis 2009, l'Agence assure la prise en charge de la part patronale des pensions civiles pour les agents des services centraux ainsi que les expatriés et résidents des établissements conventionnés et en gestion directe. Pour cela, elle bénéficie d'une dotation annuelle forfaitaire de 120 millions d'euros sur le programme 185. Néanmoins, à partir de 2012, le coût de la prise en charge a été supérieur à la dotation initiale.



Pour compléter la compensation de ces deux charges (immobilier et pensions civiles), l'AEFE a mis en place un mécanisme de participation à la charge des établissements en gestion directe et conventionnés: la participation forfaitaire complémentaire (PFC). D'un montant de 6 % des droits de scolarité (dont 3 % devait financer les pensions civiles et 3 % pour l'immobilier), la PFC a été nécessairement répercutée dans les tarifs des établissements homologués. Depuis 2012, la somme de la dotation forfaitaire et de la moitié des recettes issues de la PFC est inférieure au seul coût des pensions civiles des personnels résidents et expatriés. L'AEFE estime qu'en 2020 l'écart annuel entre ressources et dépenses atteindra 24,7 millions d'euros pour un écart total sur la période 2012-2020 de plus de 200 millions d'euros au détriment de l'AEFE.

Dans la mesure où l'AEFE doit couvrir les charges de pensions civiles, sa capacité à financer des opérations de rénovation ou des investissements immobiliers est amputée à due proportion et il est vraisemblable que les travaux de sécurisation nécessiteront des arbitrages. »

Dès lors, comment sera compensé ce déficit chronique, dans un contexte de baisse de la dotation?

- 5 millions d'euros de subventions supprimés au EGD: il s'agirait

- de subventions pour des actions pédagogiques et culturelles;
- 5 millions d'euros de transfert immobilier de 2018 vers 2019;
- 5 millions d'euros sur le siège (10 % de frais de fonctionnement hors masse salariale);
- 10 millions d'euros sur les suppressions de postes.

À cela, il faut ajouter l'augmentation des frais de scolarité avec une ponction de 9 % de ce que perçoivent à ce titre les EGD (on passerait de 6 à 9 %) en 2018, pour revenir progressivement à 6 % dans les années à venir. On peut craindre que cette augmentation des frais de scolarité n'amène des établissements à se déconventionner. Ce qui aurait pour effet de les sortir du réseau AEFE, et de les placer dans un cadre juridique plus libre, donc plus aléatoire du point de vue des conditions de recrutement, de traitement et de travail des personnels.

Ces questions peuvent paraître un peu techniques, mais il est important que l'UNSA-Éducation poursuive le dialogue avec les autorités de tutelle et soit particulièrement vigilante sur le devenir de l'AEFE.

* www.ccomptes.fr

Abdel-Nasser LAROUSSI-ROUIBATE



Thèmes du CSN – novembre 2017

Nous présentons ici les thématiques que les différentes commissions ont proposées aux académies pour alimenter la réflexion syndicale en vue du Conseil syndical national qui se réunira les 21, 22 et 23 novembre 2017. Auparavant, il peut être utile de revenir sur quelques considérations de constitutionnalisme syndical.

Le Conseil syndical national administre le SNPDEN (Statuts, article S24). Composé de l'exécutif national, de membres de droit et de représentants des académies, il « prend toute décision relative à l'action syndicale » (Statuts, article S25).

Ses travaux sont préparés par l'ESN (Exécutif syndical national; articles S35 et suivants). Ainsi, les commissions Métier, Carrière, Vie syndicale et Éducation & pédagogie ont proposé des thématiques de travail aux académies. Le prochain CSN se positionnera sur les propositions remontées des assemblées académiques, et pourra proposer de nouvelles motions, ou des textes préparatoires au Congrès de Colmar en 2018.

Il est important de noter que ce qui est premier, ce qui fait le corps des positions du syndicat, la substance même de sa réflexion, procède des remontées des académies. Les différentes instances n'ont d'autre vocation que de préparer, coordonner, synthétiser, défendre et exécuter les motions et positions adoptées par le SNPDEN. Et le SNPDEN, c'est vous...!

Les propositions, suggestions et dévelopements présentés ici ont le caractère provisoire des textes et notes préparatoires: ils permettront à chacun d'apprécier le large spectre que doit couvrir la réflexion syndicale.

Commission Métier

QUELLE GRH ? QUELLE SÛRETÉ ? QUELLE AUTONOMIE ?

QUELLE GRH ?	- le recrutement - l'évaluation - les personnels de direction en situation difficile - les risques psychosociaux
QUELLE SÛRETÉ ?	- le cadre - la formation - les personnels - le climat scolaire
QUELLE AUTONOMIE POUR LES EPLE ?	- les conventions tripartites pluriannuelles d'objectifs et de moyens - le contrôle à posteriori de l'Etat et des collectivités territoriales - l'évaluation / l'auto-évaluation des EPLE

Commission Carrière

FONCTION PUBLIQUE, ÉTABLISSEMENTS, RETRAITES?

ACTUALITÉS	L'annonce d'un nouveau gel du point d'indice a été faite en juin, dès la sortie du rapport de la Cour des comptes. Ce rapport, au-delà du gel
DE LA FONCTION	envisage des pistes visant à réduire les dépenses publiques qui risquent d'impacter directement nos rémunérations. Le déploiement PPCR est
PUBLIQUE	prévu jusqu'en 2020, dans le cadre actuel, quels sont les éléments qu'il nous faut avant tout défendre ?
CLASSEMENT DES	En juin, la DGRH annonce que le Cabinet réfléchit à une modification des règles actuelles du classement des établissements. Le groupe de
ÉTABLISSEMENTS	travail sera réuni en septembre et il faudra que le CSN puisse donner des mandats à l'ESN si les négociations s'engagent avant le congrès.
RETRAITE ET DROITS	- Défense du système de retraite de la Fonction Publique ou retraite par points.
SOCIAUX	- Maintien de la suppression du tiers payant ?

Commission Vie syndicale

ENJEUX ET ORGANISATION

Quel juste équilibre pour notre organisation : entre syndicat de service et syndicat d'idées ?

Quels outils mettre en place pour faciliter l'exercice syndical ?

Nouvelles gouvernances territoriales : CSIA, enjeux, fonctionnement et rôle des coordinateurs ?

Comment construire une nouvelle communication pour partager les idées et relever les nouveaux défis syndicaux ?

Commission Éducation et Pédagogie

COLLÈGES ET LYCÉES

LE COLLÈGE	 Bilan du DNB 2017 Effets de l'assouplissement: difficultés ou facilités rencontrées, à la rentrée ou à la prochaine rentrée? Comment le conseil pédagogique continue à mettre en œuvre l'autonomie de l'établissement: classes bi langues, sections européennes? L'évaluation en 6°: bilan de la faisabilité opérationnelle, technique? N'est-ce pas trop tard d'avoir le profil des élèves en novembre? Quel lien avec l'évaluation du socle commun réalisée en fin de CM2 et le bilan du cycle? Quelles remédiations proposées à partir de l'évaluation diagnostic et quelles formations pour les enseignants? Les devoirs faits? Le SNPDEN a toujours été favorable aux initiatives qui réduisent les inégalités et la question du travail personnel est un facteur premier d'inégalités (cf. LDD devoirs faits). Peu d'informations sur les moyens mis en œuvre? Par qui? Certaines académies incitent les collèges à recruter des jeunes en service civique: est-ce pour faire les devoirs? Comment mettre en place une innovation pédagogique qui ne repose que sur des emplois instables?
LE LYCÉE	- Comment nos élèves doivent-ils être recrutés dans l'enseignement supérieur? Doit-on mettre en place un recrutement sélectif à l'entrée? Aussi, pour rappel, nous avons voté en CSN de janvier 2017, un baccalauréat, redevenu 1er grade universitaire, portant sur un nombre limité d'épreuves choisies en fonction de ses projets d'orientation: - L'affectation des bacheliers dans l'enseignement supérieur a été particulièrement difficile: tirage au sort et pastilles vertes non qui ne le sont plus sans que les établissements aient été prévenus (jette le doute sur la parole des adultes, 6 000 lycéens sans proposition en août. Situation inacceptable qui a débouché sur une concertation dans l'été avec objectif d'améliorer la procédure. - Comment préparer les élèves à devenir des étudiants autonomes dans leur travail: EDE vraiment exploratoire et plus nombreux, AP qui ne soit plus un enseignement disciplinaire déguisé mais plutôt comme le lieu où s'exercent de nouvelles pratiques pédagogiques et une interdisciplinarité, application des textes sur l'orientation active et comment, TPE en terminal, autres? De quelle manière les élèves peuvent-ils être mieux outillés pour s'adapter au supérieur: tutorat, stage à l'université ?
LE LYCÉE PROFESSIONNEL	Les élèves arrivent de plus en plus jeunes dans les lycées professionnels, ayant parfois subi leur orientation et sans connaître les enjeux et finalités de leurs formations. Pour certains, l'objectif est de les préparer à obtenir soit le niveau ou encore le diplôme, soit à être employable. Pour d'autres, c'est le post bac qui doit être envisagé: La question d'accrocher ou de raccrocher les élèves à leur formation, d'obtenir une certification ou un diplôme et accéder au supérieur interroge l'avenir des enseignements professionnels. Quelle formation continue pour les enseignants du professionnel face à ces nouveaux défis? Quel lien avec les régions pour affirmer la place des enseignements professionnels comme vecteur de formation intégrative et préparant à des formations supérieures? Comment distinguer le temps politique du temps de formation de l'apprenti? La place de l'apprentissage dans les formations? La place du sens des lycées professionnels (lycée des métiers ou lycée polyvalent), encore plus aujourd'hui?

Point politique

Compte rendu de la conférence nationale des 8 et 9 novembre 2017

Tour d'horizon d'actualité de l'Éducation nationale avec deux points relatifs au collège, devoirs faits et DNB, et deux points relatifs au lycée, l'accès à l'enseignement supérieur et la réforme du lycée et du bac.

Devoirs faits: Le SNPDEN y est favorable car il permet de réduire les inégalités entre élèves face au travail personnel. Concernant la méthode, le vade-mecum donnait le cadre et chaque établissement mettait en œuvre. Ce principe national nous convenait. Mais académiquement nous constatons de fortes disparités: bien que les moyens aient été délégués aux rectorats comme nous a confirmé le ministère, il reste le problème des IMP pour les CPE qui visiblement ne peuvent pas en bénéficier dans toutes les académies. Il en va de même pour le paiement d'heures supplémentaires aux AED à mi-temps.

Donc nous avons besoin d'avoir un état des lieux précis académie par académie et la garantie que les moyens alloués seront pérennes dans le temps afin que ce dispositif soit efficace. Par ailleurs la question du volontariat des élèves se pose, car nous risquons de passer à côté de la cible qui en a le plus besoin.

Les modifications du DNB: nous avons formulé une série de critiques sur la session 2017. En effet, nous souhaitions la suppression des épreuves terminales mais puisqu'elles existent, il faut au moins qu'elles aient du sens. Les 7 épreuves réelles sont devenues 4 dans la nouvelle mouture avec le maintien de l'épreuve orale, ce que nous souhaitions. Le ministère a eu la volonté de rajouter une épreuve d'histoire des arts alors que la majorité des collèges avaient déjà fait passer cette épreuve en 2017 puisque c'était

déjà réglementairement possible. Il faut désormais laisser « souffler » les collèges afin de stabiliser leur fonctionnement.

L'accès à l'enseignement supérieur: nous avons précisé que les annonces devaient désormais avoir lieu rapidement, ce sur quoi nous avons été entendus. Les propositions faites sont plutôt pertinentes. En effet, pour les filières en tension, les universités regarderont désormais le dossier scolaire qui est finalement la seule alternative puisque l'idée du tirage au sort ou de l'ajustement automatique de l'offre à la demande en terme de place (peu réaliste et discutable), n'a pas été retenue. Toutefois il sera nécessaire de faire évoluer le code de l'éducation en la matière, donc la loi: cela prendra le temps des navettes parlementaires habituelles. Même si tout se fait dans les temps, nous serons sans doute vers fin février début mars donc très tard dans le calendrier.

En terme de mise en œuvre, le conseil de classe apportera sa contribution, mais l'avis du chef d'établissement sur les vœux des élèves de terminale continuera à s'appliquer. Le conseil de classe finalement aura pour but d'alerter les élèves sur les demandes qui pourraient poser problème en terme de poursuite d'études. Concernant les semaines de l'orientation, elles ne devraient pas être arrêtées académiquement ni nationalement. Un vade-mecum devrait être diffusé très prochainement pour en préciser les contours.

Enfin, l'idée du second professeur principal en terminale est bien accueillie et représente un réel effort financier. Toutefois c'est le problème du vivier qui va se poser: il se pourrait qu'en certain lieu il n'y ait personne sauf à nommer un professeur qui soit déjà professeur principal sur un autre niveau. Le vrai changement concerne le produit lui-même

c'est-à-dire la plateforme des affectations des élèves car beaucoup de problèmes techniques et procéduraux ne sont pas encore réglés. Par exemple, un bon élève dans ce nouveau système va occuper 10 places au lieu d'une, donc générer des listes d'attente considérables dans certaines filières et des classes vides dans d'autres. L'approche au « fil de l'eau » pour régler peu à peu l'affectation risque de devenir particulièrement anxiogène pour les élèves et les établissements. Donc si la phase politique peut être une réussite, la phase technique pourrait l'être bien moins. De plus, à cet instant, les chefs d'établissement de lycées sont dans l'incapacité de communiquer quoi que ce soit de pratique et de précis aux familles.

La réforme du bac et du lycée: Monsieur MATHIOT est nommé à la tête de la concertation qui s'ouvre du 13 novembre au 13 décembre et nous serons reçus très prochainement à ce sujet. Nous souhaitons vivement ne pas réitérer avec le lycée le psychodrame de la réforme du collège. Nous serons très vigilants sur la méthode employée.

Enfin, la réforme de l'apprentissage et de la formation professionnelle est également un enjeu de taille qui s'ouvre. Nous observons que pour l'instant ce débat n'a lieu qu'entre les grandes centrales du ministère du travail et c'est seulement elles qui communiquent sur ce dossier. Le ministère de l'Éducation nationale est curieusement absent du débat nous semble-t-il pour l'instant, bien qu'une concertation devrait être prochainement lancée. Nous devrons être particulièrement attentifs à ce qui va se dire dans ce dossier.

Par Cédric CARRARO, secrétaire permanent du SNPDEN

Les règles de la communication syndicale évoluent

Depuis près de 10 ans maintenant, le SNPDEN vous informe par courriel au travers de la Lettre de Direction. Certaines de ces lettres sont réservées à nos adhérents, d'autres sont adressées à tous les personnels de direction.

Vous avez sans doute constaté depuis quelques temps une forme d'inflation des messages de différents syndicats reçus sur votre boîte académique. C'est le paradoxe de la mise en œuvre progressive de l'arrêté du 4 novembre 2014, qui nous interdit désormais de vous adresser, sur vos messageries académiques, plus de 5 messages par mois. Principale organisation syndicale de personnels de direction, représentant 70 % du corps, le SNPDEN UNSA se conforme tout naturellement à cette règle, acceptée par toutes les fédérations de la Fonction publique.

Cependant, selon ce texte, chaque fédération, quelle que soit sa représentativité, bénéficie de ce même quota, ce qui aggrave, de fait l'encombrement de vos boîtes. Une procédure de désabonnement permet néanmoins de limiter les dégâts en sélectionnant ceux que vous désirez recevoir. Les messageries personnelles ne sont pas concernées par ces mesures qui touchent exclusivement les messageries au format « ac-académie.fr »

Pour votre information d'adhérent, le nouveau texte ne change rien, et vous continuerez à recevoir l'intégralité de nos informations, en temps réel. Les non adhérents ne recevront plus pour leur part qu'une synthèse hebdomadaire des informations diffusées.

C'est la commission vie syndicale qui est en charge, au sein de l'ESN, de la réflexion sur l'évolution de la politique de communication, et de son adaptation aux besoins des adhérents.

Florence DELANNOY



Paris le 1 février 2008

Bonjour,

Nous vous adressons aujourd'hui le premier numéro de *la lettre de Direction* du SNPDEN que vous recevrez régulièrement.

Artisans de notre métier, nous devons être réactifs, présents à vos côtés et faciliter votre accès à l'information : c'est l'objet de ce nouveau lien entre nous.

Nous vous ferons parvenir des communications, analyses et argumentaires à caractère général, avec des liens accessibles pour en savoir plus, notamment vers le site du SNPDEN et celui de *la revue Direction*.

Cordialement et à bientôt.

En savoir plus:

L'édito du numéro 155 de la revue Direction



adhérer au SNPDEN

© SNPDEN - 21 rue Beranger - 75003 Paris - tél. : 014996666 - fax : 014996666 - Mèl : siege@snpden.net - site : www.snpden.net

Groupes institutionnels

Le SNPDEN est présent soit en tant qu'expert, soit en tant qu'acteur du système dans nombre de groupes institutionnels. Au détour d'une communication, d'une page de Direction ou d'un compte rendu, vous pouvez être informés de ce qui se passe dans ces groupes et de la place que nous y tenons. Cet article a donc vocation à vous proposer un bref tour d'horizon de ces différentes instances dans lesquelles nous faisons avancer nos positions et nos mandats par l'intermédiaire de nos élus à l'Exécutif Syndical National (ESN).

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ÉDUCATION (CSE)

Le CSE a été créé en application de la loi d'orientation du 10 juillet 1989. C'est une instance consultative placée sous la présidence du ministre chargé de l'Éducation nationale. Il comprend près d'une centaine de membres, représentant les personnels, les usagers, les partenaires de l'État dans l'action éducative. Ses missions consistent à émettre des avis sur les objectifs et le fonctionnement du service public d'éducation, sur les règlements relatifs aux programmes, aux examens, à la délivrance de diplômes et à la scolarité. Il étudie également les questions intéressant les établissements d'enseignement privés sous contrat et les personnels qui y sont affectés. Enfin, il analyse les questions d'intérêt national concernant l'enseignement ou l'éducation quel que soit le département ministériel de rattachement. Il est composé d'une section plénière et d'une section



Cédric CARRARO, membre de l'exécutif national

permanente (émanation de la plénière) et comprend trois commissions spécialisées (écoles, collèges, et lycées). Elles sont présidées par le directeur de l'administration centrale compétent. Leur rôle est de préparer les avis du CSE sur les textes relatifs aux programmes, aux horaires et à l'organisation des enseignements. Il se réunit en moyenne dix fois au cours de l'année scolaire et chaque séance est précédée par une commission spécialisée, soit une vingtaine de réunions à l'année, au total.









Philippe Tournier et Lysiane Gervais y représentent le SNPDEN en tant que titulaires et sont suppléés par Sylvie Pénicaut et Élisabeth Payen, Gwénaël Surel et Serge Guinot.

LE CONSEIL NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE (CNESER)

C'est un organe consultatif placé auprès du ministre chargé de l'Enseignement supérieur. Il donne un avis sur les questions relatives aux missions confiées aux établissements publics, à caractère scientifique, culturel ou professionnel (EPSCP), et aux établissements publics de recherche. Il comprend 100 membres qui se donnent pour objectif d'éclairer de leurs avis, les pouvoirs publics dans la conduite des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'efforce d'organiser un dialogue équilibré entre les communautés d'enseignement supérieur et de recherche et les représentants des acteurs politiques, économiques et sociaux au niveau national et territorial. Ses avis portent entre autres sur les stratégies nationales de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur la répartition des emplois et des moyens entre les différents établissements, les projets de réforme, le cadre national des formations et la carte des formations supérieures. Il se réunit en moyenne douze fois par an, le SNPDEN y siège en tant qu'expert, Philippe Tournier comme titulaire et Serge Guinot comme suppléant.

LE COMITÉ DE SUIVI DES LICENCES, MASTERS ET DOCTORATS (CSLMD)

Il est créé pour une durée de cinq ans auprès du ministre de l'Enseignement supérieur. Il est composé de représentants d'universités, d'organismes de formation, de recherche, d'enseignants chercheurs, d'étudiants, de parents d'élèves, d'employeurs ainsi que des ministères chargés de formations de l'enseignement supérieur. Le SNP-DEN y siège au titre des personnalités qualifiées. Le CSLMD conduit une réflexion sur la qualité des formations tout au long de la vie en matière de poursuite d'études et d'insertion professionnelle des diplômés. Il réfléchit également à la cohérence entre les formations des différents cycles de l'enseignement supérieur et, pour le cycle licence avec les formations de l'enseignement scolaire (bac-3/bac+3). Il réfléchit également à l'évolution des cursus, à l'approche par les compétences, la mise en œuvre des référentiels, les innovations pédagogiques et à la réussite des étudiants. Il se réunit environ dix à douze fois dans l'année. Le représentant titulaire du SNPDEN est Serge Guinot suppléé par Gwénaël Surel.

LE COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL (CT-MEN)

Le comité est l'instance où s'exerce la participation des personnels à la gestion et au fonctionnement de leur administration. Il est consulté sur les questions et projets de textes relatifs:

- à l'organisation et au fonctionnement des administrations, établissements et services;
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences;
- aux règles statutaires et à celles relatives à l'échelonnement indiciaire;
- aux orientations en matière de politique indemnitaire;
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles;
- à l'insertion et à l'égalité professionnelle, la parité et la lutte contre toutes les discriminations.

Il bénéficie du concours du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail du ministère de l'Éducation nationale et il est tenu informé du bilan social des personnels. Il est composé du ministre, du DGRH et des représentants du personnel dans le cadre de leur fédération: le SNPDEN y siège donc au titre de l'UNSA-Éducation en la personne de Philippe Vincent, pour une dizaine de réunions en moyenne par an.









L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA SÉCURITÉ (ONS)

L'observatoire étudie l'état des bâtiments, des équipements et évalue les conditions de sécurité, d'hygiène et d'accessibilité de ces derniers. Il analyse également les situations de mise en sûreté en cas de risques majeurs auxquels seraient confrontés les établissements d'enseignement. Il associe les propriétaires d'établissements, les représentants des usagers et des ministères concernés ainsi que les acteurs de la prévention. Il propose des mesures concrètes à mettre en œuvre et met à disposition l'ensemble de ses travaux dans un rapport remis chaque année aux ministres de l'Éducation nationale et de l'Agriculture. Il informe aussi de ses travaux les collectivités territoriales, les administrations et les chancelleries d'université. L'ONS se réunit une dizaine de fois par an, et le SNPDEN y est représenté en tant qu'expert par Pascal Bolloré comme titulaire, et Raymond Scieux comme suppléant.

LE CONSEIL NATIONAL DES ASSOCIATIONS ÉDUCATIVES COMPLÉMENTAIRES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (CNAECEP)

Le conseil permet l'agrément ou pas des associations qui en font la demande. Il favorise la concertation entre le ministère de l'Éducation nationale et ses partenaires, veillant ainsi à la qualité de ces derniers. Il donne donc son avis sur les demandes d'agréments et sur les propositions de retraits d'agréments des associations dont l'action est nationale. Il est également consulté sur les critères de répartition de l'aide ministérielle réservée aux activités complémentaires de l'enseignement public. Le SNPDEN y est représenté au titre des cinq organisations représentatives des personnels de direction, d'éducation et d'enseignement. Il se réunit six à sept fois par an et Valérie Quéric nous y représente.

L'OBSERVATOIRE DE LA PRESSE LYCÉENNE

Il est composé d'organisations issues de la communauté scolaire, ainsi que d'associations d'éducation populaire, de défense des droits de l'Homme ou de la liberté de la presse concernées par les questions liées aux journaux lycéens. Son rôle est de permettre l'information, et d'encourager le dialogue entre tous les acteurs de la presse lycéenne (lycéens, chefs d'établissement, enseignants, parents d'élèves). L'observatoire se réunit six à huit fois par an en moyenne, et c'est Lydia Advenier qui représente le SNPDEN.

LE CENTRE DE LIAISON DE L'ENSEIGNEMENT ET DES MÉDIAS D'INFORMATION (CLEMI)

Il a pour mission d'éduquer tous les élèves à une pratique citoyenne des médias (presse écrite, radio, web radio, télévision, média scolaire, internet). Son objectif est double: former les enseignants à apprendre aux élèves une pratique citoyenne des médias pour se forger un esprit critique et également produire ou coproduire des ressources ou des outils pédagogiques afin d'accompagner les enseignants et les élèves. Ses réunions ont lieu trois à quatre fois par an et le SNPDEN y est représenté par Joël Lamoise et Sylvie Penicaut.

L'ASSOCIATION NATIONALE POUR LES TRANSPORTS ÉDUCATIFS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (ANATEEP)

Elle est reconnue depuis 1964 par le CNAECEP. Elle a pour objet, l'étude, le développement et la promotion de la sécurité, de la qualité, et de la gratuité du transport scolaire. Elle veille à faciliter l'accès aux établissements scolaires et à tous les lieux d'éducation. Elle se donne également pour mission d'entreprendre toute étude, action, et réalisation qui se rapportent aux transports scolaires, peri ou post-scolaire, et se charge d'informer sur ces questions toute personne, collectivité ou organisation qu'elles concernent. Les réunions se déroulent environ trois fois par an et le SNPDEN y est représenté par Valérie Quéric et Françoise Alard-Dolques.

LE GROUPE NATIONAL INFORMATION ET ÉDUCATION SEXUELLE (GNIES)

Il agit en faveur d'une éducation sexuelle citoyenne et responsable, au sein de l'école en complément du rôle de la famille et dans un cadre partenarial. Il est composé de mouvements populaires, d'associations de parents, et de syndicats de personnels de l'Éducation nationale. Le GNIES intervient ensuite auprès des pouvoirs publics pour favoriser la mise en œuvre de cette éducation auprès des jeunes dans un esprit humaniste. Notre représentante de l'exécutif national sur ce groupe qui se réunit quatre à cinq fois par an est Lydia Advenier.







L'académie de Créteil

L'académie de Créteil est une académie récente, née le 1er février 1972 de la partition de l'immense académie de Paris. En 42 ans, 18 recteurs l'ont dirigée - soit une moyenne de 2 ans et 4 mois - près d'une année de moins que dans l'académie voisine de Versailles créée au même moment. Il est vrai que cette académie, à proximité du ministère et sous le projecteur permanent des médias, a vu passer quelques recteurs appelés rapidement vers d'autres fonctions... à la DGESCO, et personne ne peut désormais l'ignorer, à la tête du ministère.

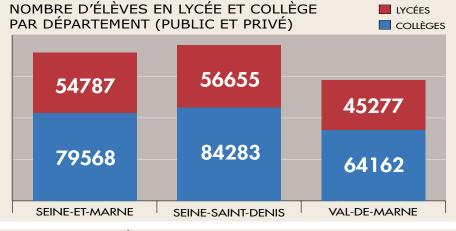
UNE ACADÉMIE, TROIS DÉPARTEMENTS

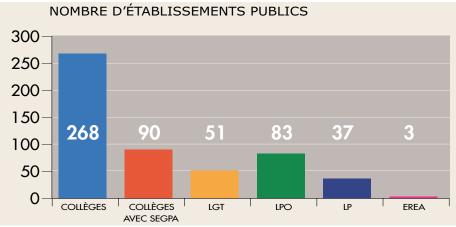
Au sein de la région académique lle-de-France, l'académie de Créteil scolarise plus d'un million d'élèves, d'étudiants et d'apprentis, dont près de 385000 collégiens et lycéens (public et privé).

Elle est constituée de trois départements situés dans la grande aire urbaine de Paris. Mais, alors que le Val-de-Marne (94) et la Seine-Saint-Denis (93) appartiennent à ce grand pôle urbain, la Seine-et-Marne (77) est, elle, à sa périphérie.



Sébastien VOLPOËT, secrétaire académique SNPDEN-UNSA Créteil





Elle connaît donc les problématiques de la ruralité et de la grande distance, totalement méconnues dans les deux autres départements.



Plus connue, car plus médiatisée, la Seine-Saint-Denis est caricaturée comme le département des quartiers, des zones sensibles et autres émeutes urbaines. Les difficultés y sont réelles, elles sont moins celles de l'École qui sait construire des succès, que celles induites par « le cumul de fragilités économique, familiale et culturelle », pour plagier la légende de l'Atlas des risques sociaux d'échec scolaire. Le taux de pauvreté y est de 24,8 %. Pour aider à l'École, des choix ont été faits: 62 % des élèves de collège du 93 sont scolarisés dans un réseau d'éducation prioritaire; c'est 34 % dans le 94 et 12 % dans le 77.

Le Val-de-Marne, posé en bord de Marne (avec ses guinguettes!) apparaît alors comme un département sans grande spécificité. Il est pourtant le 6° département le plus riche de France..., mais son taux de pauvreté est de 14 %. Sans trop rentrer dans les chiffres, les personnes les plus pauvres dans ce département sont encore plus pauvres que la moyenne française! Il connaît donc des écarts de revenus très importants, notamment entre les communes. Dans ce contexte, il compte 36 réseaux d'éducation prioritaire dont 3 REP+.

TRAVAILLER DANS L'ACADÉMIE

Ces trois départements offrent des conditions d'exercice des métiers de l'éducation très variées: entre le collège situé au pied du métro et le lycée bordant une grande plaine céréalière, pas grand-chose de commun; entre le lycée professionnel d'un quartier dit sensible et le lycée général en lisière de Paris, près du bois de Vincennes, non plus.

Melun

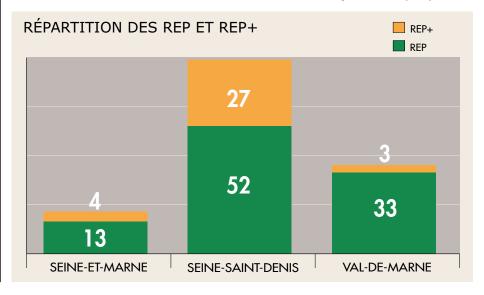
L'affectation dans l'académie de Créteil est souvent mal vécue quand on arrive d'une autre académie, que l'on soit personnel enseignant ou personnel de direction, contraint pour des raisons le plus souvent familiales à se rapprocher de Paris. La mauvaise réputation cristolienne n'est pas attractive. Pourtant, c'est l'académie du film Les Héritiers, et elle porte tout l'espoir que nous devons avoir dans notre système éducatif.

Créteil, c'est une terre d'expérimentation: les équipes mobiles de sécurité, les internats d'excellence, la mallette des parents... C'est une académie-école pour les personnels enseignants et les personnels de direction. Chaque année, ce sont près de 100 perdirs stagiaires qui sont affectés dans les établissements cristoliens, près de 10 % du corps!

Source: académie de Créteil

Pour les personnels de direction, travailler dans l'académie de Créteil, c'est devenir de fait un formateur, soit d'un collègue, soit des enseignants, compte-tenu du nombre de stagiaires, de néotitulaires ou de contractuels affectés dans nos établissements.

Il est aussi courant de penser que dans l'académie de Créteil, il est possible de faire une carrière rapide. J'ai souvenir, en 2009, d'une réunion avec un recteur – qu'on ne présente plus -, qui, voulant faire la promotion de son académie, vantait aux stagiaires les perspectives



de progression rapide dans le cursus honorum. Si l'on compare les anciennetés moyennes de direction des adjoints devenant chefs, il apparaît que Créteil est bien placée mais ne fait absolument pas figure d'exception. Alors qu'il faut 5,7 années pour être chef à Créteil, c'est 5,9 à Amiens et Clermont, 5,5 à Reims et 5 à Limoges (chiffres 2016).

SYNDICALISATION

Créteil est la 2° académie de France par son nombre d'adhérents. Le SNPDEN-UNSA Créteil syndique plus de la moitié des personnels de direction de l'académie. Aux élections professionnelles de 2014, il a recueilli 71,1 % des suffrages et obtenu 5 sièges sur 6 à la CAPA des personnels de direction.

les inspecteurs, nous qui réclamons un corps unique.

ALERTE SOCIALE

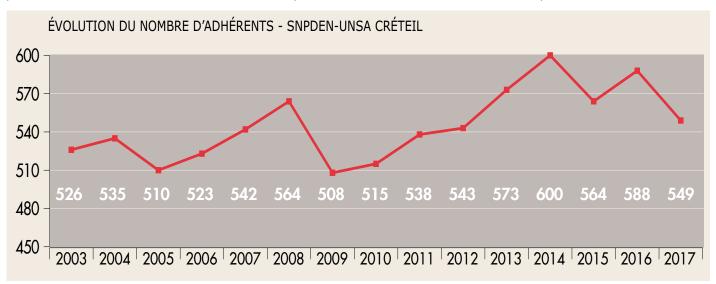
Afin d'avoir une vision académique sur les conditions d'exercice de notre métier, nous avons voulu élaborer un livre blanc académique en 2016, sur le modèle de celui lancé par le SNPDEN-UNSA national en 2014. 230 personnes y ont répondu.

À Créteil, 69 % des collègues adhérents considèrent que les conditions de travail se sont dégradées; 68 % ne sont pas satisfaits des conditions d'exercice de leur métier; 82 % pensent être mal rémunérés; enfin un sur deux ne se pense pas soutenu par sa hiérarchie.

titia PEROZENI-RAVIER a été élue secrétaire départementale de Seine-et-Marne, Radouane M'HAMDI secrétaire départemental de Seine-Saint-Denis et Alain CHATAUD secrétaire départemental du Val-de-Marne.

Après six ans d'un investissement sans faille, le secrétaire académique Bruno BOBKIEWICZ n'a pas souhaité se représenter. Le nouveau conseil syndical académique m'a confié la mission d'animer la vie syndicale de notre académie.

La constitution du nouveau secrétariat académique a permis de s'engager dans une juste représentation des femmes (54 %), une équitable représentativité des trois départements et un renouvellement des élus: 42 % des membres du SA n'étaient pas membre du SA sortant.



L'UNSA-ÉDUCATION

Le SNPDEN-UNSA Créteil a constamment à l'esprit son appartenance à la fédération UNSA-Éducation. C'est pourquoi, il a d'ores et déjà prévu dans son règlement intérieur un référent UNSA dans chaque département, membre du CSA, et un référent au niveau académique.

Notre fédération apporte un autre regard sur toutes les questions qui touchent notamment aux personnels de direction. Cette richesse des points de vue et perspectives doit nous mener à systématiser les liens avec les syndicats de l'UNSA, notamment sur les sujets intercatégoriels. Aussi, je souhaite que nous mettions en place des groupes de travail et de contacts permanents avec

C'est donc tout naturellement que près de 300 personnels de direction se sont réunis le 21 octobre 2016 pour manifester devant le Rectorat de Créteil dans le cadre de l'alerte sociale lancée par notre syndicat.

Encore aujourd'hui, alors que le ministre nous demande de construire l'École de la confiance, nous voulons que notre institution nous fasse davantage confiance et nous accorde sa reconnaissance.

RENOUVELLEMENT DES INSTANCES 2017

Les élections de 2017 ont profondément renouvelé nos instances syndicales départementales et académiques. À l'issue d'un processus électoral auquel les adhérents ont massivement participé, LaëC'est cette nouvelle équipe qui s'engage pour les trois années à venir dans le dialogue avec nos partenaires, et pour faire avancer et respecter les droits des personnels de direction dans l'académie de Créteil.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Les relations avec les conseils départementaux sont, bien sûr, gérées par les secrétaires départementaux et leur bureau: gestion des remplacements, fonds de réserve, ressources propres, logements de fonction, politique TICE... constituent des sujets sur lesquels nous restons mobilisés et vigilants.

L'académie de Créteil ne correspondant pas à une région administrative, nos



relations avec la Région Ile-de-France s'effectuent au niveau interacadémique avec nos collègues de Paris et de Versailles. C'est un dispositif ancien chez nous, que certaines académies ont dû mettre en place lors de la réforme territoriale de 2015. Les trois secrétaires académiques fixent, avec le coordonnateur interacadémique, les positions, le discours et les actions portées au nom des trois sections académiques du SNPDEN-UNSA.

Le projet du Grand Paris nous interroge car nous ne connaissons pas encore ses conséquences sur l'organisation de l'Éducation nationale (s'il y en a...). La mise en place d'un système de transport à l'échelle régionale, réduisant le transport de moitié (un aller Villejuif-Saint-Denis prendra 30 minutes au lieu d'une heure aujourd'hui) pose la question de la refonte éventuelle des cartes de formations ou des secteurs d'affectation. Bref, du travail en perspective...

ACTUALITÉS ACADÉMIQUES

Le groupe permanent de consultation des personnels de direction est réuni régulièrement par la rectrice. Le SNPDEN-UNSA Créteil y dispose de 8 sièges sur 11 (2 pour le SGEN-CFDT, 1 pour ID-FO). Cette rentrée 2017 a été marquée par quelques sujets de tension.

En effet, notre rectrice a souhaité organiser pendant les vacances de Toussaint (le mardi...) un séminaire de l'encadrement sur le PPCR des enseignants..., bafouant, 10 ans après sa promulgation, l'arrêté sur le temps de travail des personnels de direction. Soutenu par le SGEN-CFDT Créteil (sic!), ce séminaire a été maintenu.

Le SNPDEN-UNSA Créteil a été le seul syndicat de personnels de direction à appeler à ne pas s'y rendre. Nous avons été rejoints par les syndicats d'inspecteurs de la fédération UNSA-Éducation et certains syndicats d'inspecteurs de la FSU ont même souhaité s'associer à nous. Nous avons donc lancé ensemble un appel intercatégoriel et intersyndical pour boycotter cette réunion.

Non pas que nous trouvions qu'une formation sur le PPCR est inutile, bien au contraire, mais maintenir ce stage durant les vacances des élèves c'est exclure ceux qui étaient mobilisés sur d'autres tâches ou ceux qui étaient légitimement en congés. Derrière ce qui peut paraître anecdotique – après tout, une journée de réunion sur la période des vacances, ce n'est pas si grave – ce sont effectivement des principes auxquels nous sommes attachés, car nous n'ignorons pas à quoi mènent les précédents...

Il est aussi question d'instaurer le district comme un échelon de pilotage supplémentaire avec bureau, diagnostic, puis projet de district, évaluation... le tout devant être formalisé. Nous ne comprenons pas pourquoi les échanges au niveau du district doivent être mis dans un cadre pseudo-réglementaire et nous pensons que de la liberté des échanges et de leurs formes naissent les bonnes solutions locales! A sans cesse s'épaissir, le millefeuille en devient vraiment indigeste...

Enfin, pour n'évoquer que ces trois points, à Créteil, une forte pression est faite sur les contrats d'objectifs pour lesquels nous exerçons une résistance depuis plusieurs années, car si contrat il doit y avoir (et il doit), il ne peut-être que tripartite.

Sur ces sujets, comme sur les prochains, c'est fort de nos militants d'expérience, fort des nouveaux visages du syndicat, que le SNPDEN-UNSA Créteil s'engagera toujours dans un dialogue exigeant et constructif avec nos tutelles et notre institution, afin de défendre les droits des personnels de direction et de trouver des solutions aux difficultés d'un métier devenu de plus en plus complexe.

Il participera aussi avec plaisir et enthousiasme aux débats et aux réflexions du prochain Congrès du SNPDEN-UNSA à Colmar.

À très bientôt!

Tribune libre

VOTRE ESPACE D'EXPRESSION

L'actualité vous interpelle ? Un article vous donne envie de réagir ?

Direction vous donne la parole. Vous êtes syndiqué, actif ou retraité, faites-nous partager votre réflexion sur l'exercice du métier, sur votre carrière, sur les évolutions du système, sur votre vision de la vie syndicale...

Merci d'adresser vos contributions à Abdel-Nasser Laroussi-Rouibate permanent au . SNPDEN anlr@snpden.net et, pour nous faciliter la tâche, de préférence en texte (Times 12), sans mise en forme ou mise en page.

Les propos exprimés dans cette tribune libre n'engagent que leur auteur.

Bullshit job, just do it?



Par Dominiaue Bessoles. Principal du collège Fragonard Nègrepelisse (82).

Avant que vous vous précipitiez sur votre Harrap's shorter, et pour introduire le sujet, je me permets de vous proposer deux citations.

La première, celle de Philippe Tournier dans son éditorial d'août 2016, nous parlait « de ce sentiment de gâchis et de temps perdu qui devient de plus en plus insupportable face aux injonctions diverses et variées... »

Peu de temps après, en complément de ces propos, Thierry Debeacke, notre collègue de Lille déclarait dans un entretien fin avril 2017: « nous vivons dans un système administratif très centralisé, très hiérarchisé, qui produit des consignes et des contraintes pour exister » tout en précisant que les chefs d'établissement subissent « une avalanche d'injonctions déconnectées de leur quotidien ».

Et c'est là qu'intervient David Graeber, à l'origine de la thèse sur la prolifération des « bullshit jobs » (en français des boulots « à la con »).

David Graeber est un anthropoloque et économiste américain, pilier du mouvement Occupy Wall Street qui accuse le capita-

lisme de faire pire que le socialisme en matière de réglementations et de paperasse alors même que notre système se présente toujours comme rationnel.

Mais plus encore, je vous invite à découvrir les propos de Béatrice Hibou (1), directrice de recherche au CNRS, qui apporte une réflexion très intéressante sur ce sujet dans le sillage de Graeber.

Elle se différencie cependant de Graeber en évitant de généraliser préférant parler de tâches inutiles plutôt que de boulots « à la con » dans sa globalité: ainsi elle précise que « le travail est envahi d'à-côtés, qui souvent prennent une part majoritaire du temps de travail, et qui éloignent du cœur du métier, obligeant à faire des tâches administratives. à suivre des règles, à respecter des procédures, à se préoccuper de la sécurité ou de la qualité des tâches accomplies, et plus encore à vérifier et montrer que cela est effectivement fait, en remplissant des fichiers, en cochant des cases, en faisant du reporting, en évaluant le temps utilisé pour faire telle ou telle tâche, en organisant contrôle, audit et évaluation... ».

Dans son article, Béatrice Hibou qui mène une réflexion très approfondie, note que ce sentiment d'insatisfaction et d'inutilité généré par ces tâches est le plus élevé dans les emplois de service public car « cette bureaucratisation apparaît comme extérieure au monde qui est le sien » en précisant que « les logiques normalisatrices heurtent les principes de distanciation, de critique, de liberté et d'inventivité propres aux professions intellectuelles ».

De plus, et c'est un paradoxe que note Béatrice Hibou, cette inutilité que nous percevons est considérée par les dirigeants comme l'expression même de l'efficacité!

Il me semble donc que nous allons tous nous retrouver dans cette analyse face aux multiples injonctions que nous subissons quotidiennement. Nous pourrions tous citer de très nombreux exemples de ces sollicitations diverses et variées provenant des différents services de l'Éducation nationale (rassurez-vous, nous n'allons pas les comptabiliser... afin d'éviter de devenir nous-mêmes des créateurs de bullshit iobs!).

Mais il est temps de revenir sur le constat posé par Graeber. Dans un documentaire intitulé « le bonheur au travail » de Martin Meissonnier diffusé sur Arte en 2015, ce dernier va plus loin dans son raisonnement: pour le chercheur, « il existe certains types d'emplois qui se multiplient dans les grandes organisations bureaucratiques, ce sont essentiellement des gens qui travaillent pour d'autres, qui, euxmêmes, font la même chose: ils inventent de nouvelles formes de contrôle, de nouvelles façons d'évaluer les gens qui à leur tour évaluent d'autres gens... La machine bureaucratique grandit comme ça. C'est un besoin qui se crée du fait que d'autres pensent qu'il y a un besoin et ce besoin alimente le besoin. »

Un seul exemple récent peut illustrer cette analyse: quelle utilité de vouloir faire une première évaluation du dispositif « devoirs faits » dès octobre alors que le dispositif doit voir le jour après les vacances de la Toussaint? Et les exemples ne manquent pas.

Le débat est ouvert.

Il ne reste plus qu'à espérer que, du côté de la rue de Grenelle, David Graeber fasse des émules...

http://tempsreel.nouvelobs.com/rue89/rue89-le-grand-entretien/20130914. RUE8656/ces-taches-a-la-con-qui-videntnos-metiers-de-leur-interet.html

La cellule juridique

Harcèlement

L'État a été reconnu en partie responsable du suicide d'une collégienne, AEF, 3 février 2017

Le tribunal administratif de Versailles a, par un arrêt du 26 janvier 2017, condamné l'État à verser 18 000 euros à la famille d'une collégienne qui a mis fin à ses jours suite à des formes de harcèlement violentes et répétées.

Les parents de la victime avaient sollicité la condamnation de l'État au versement de la somme de 410000 euros à titre d'indemnités « en réparation des préjudices matériels et moraux occasionnés par le défaut d'organisation du service public de l'enseignement. ». Ils demandaient également qu'il soit enjoint à l'État de mettre en place le cadre réglementaire de traitement du harcèlement moral à l'école, par voie de décret ou de circulaire dans un délai de deux mois, à compter de la notification du jugement.

LES FAITS RELEVÉS PAR L'INSTRUCTION

Une élève scolarisée en classe de quatrième s'est suicidée par pendaison au domicile de ses parents le 13 février 2013 suite à de nouveaux comportements de harcèlement de la part d'élèves de sa classe: 6 termes injurieux et menaçants adressés la veille à son encontre sur son compte Facebook. L'instruction relève l'intensité des messages agressifs à compter du mois de janvier et une menace physique par un attroupement de collégiens pendant le

cours d'éducation physique, en présence du professeur, ainsi que d'autres propos injurieux lors d'un autre attroupement dans la cour du collège. Les parents de la victime soutiennent que, dès le mois d'octobre 2012, « sans être sérieusement contredits » relève le juge, ils avaient demandé au principal du collège et au professeur principal de la classe de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la discipline dans la classe. Et en



Bernard VIEILLEDENT coordonnateur de la cellule juridique

novembre ils avaient demandé l'affectation de leur fille dans une autre classe. Ils avaient en outre sollicité l'établissement à deux reprises pour mettre un terme aux humiliations et intimidations subies par leur fille. Les requérants mentionnent que « le principal du collège se serait limité à leur tenir des propos rassurants et apaisants ». Par ailleurs, « suite à une crise de sanglots au domicile familial », après d'autres brimades et insultes signalées



par la famille, le chef d'établissement n'aurait pas répondu aux appels téléphoniques de la mère. »

UNE PRÉCISION

Il ne s'agit pas pour nous, en mentionnant les points essentiels de l'instruction, de nous livrer à une quelconque mise en cause des personnels du collège, dont on mesure la difficulté à identifier, à canaliser, à sanctionner de tels comportements d'élèves. Nous tenons, en fait, à souligner la grande attention portée par les magistrats à bien rechercher les actions menées par les uns et les autres, à comprendre les enchaînements à l'origine des accidents scolaires en général, de celui-ci en particulier.

LE MÉMOIRE EN DÉFENSE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Il soutient que « le collège avait mis en place une politique active de lutte contre le harcèlement, ainsi que des actions de prévention l'année précédente... sans plus de précision » indique l'arrêt du tribunal administratif. Les juges soulignent que la note du ministère n'analyse en rien la mise en œuvre de cette politique de lutte contre le harcèlement, « ni ne tente d'expliquer l'inefficacité de cette politique de prévention dans ce collège et des circonstances de l'espèce... » Le tribunal constate, sans contestation, la réalité des 2 attroupements, « l'un pendant le cours d'éducation physique en présence du professeur, l'autre pendant la récréation en présence du personnel de surveillance », il précise que ces évènements et alertes auraient dû conduire les personnels concernés par les activités d'enseignement et de surveillance à prêter une attention particulière aux relations entre les élèves, à s'intéresser à la cause de phénomènes tels que des attroupements, notamment lorsqu'ils survenaient pendant un cours, à mettre en place les mesures destinées à y mettre un terme et de nature à prévenir le geste de la victime. »

UNE MENTION ÉTONNANTE DU MÉMOIRE EN DÉFENSE DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Après avoir soutenu que les requérants n'établissent pas qu'une situation anormale

existait au sein du collège, le mémoire en défense de la ministre de l'Éducation nationale indique que « le personnel enseignant et administratif n'avait pas connaissance d'actes de harcèlement dont elle (l'élève victime) aurait fait l'objet. ». L'instruction relèvera le contraire, dès lors on peut s'étonner d'une telle ligne de défense. Il en est de même de l'évocation d'une note d'enquête rédigée par deux inspecteurs d'académie relevant, « sans autre mention, que la classe de quatrième était considérée comme difficile en raison de la présence de quelques élèves [perturbateurs] » À cette lecture, il pouvait être supposé, contrairement à la réalité, l'absence d'accompagnement, en interne, de ces élèves, voire l'inertie des personnels.

LA QUALIFICATION DE LA RESPONSABILITÉ

Défaut de surveillance ou défaut d'organisation du service public de l'enseignement?

Il s'agit de notions qui sont largement analysées et commentées lors des stages de formation qui sont organisés par notre syndicat, notamment l'article L. 911-4 du Code de l'éducation (codification de la loi du 5 avril 1937). Ses dispositions s'appliquent lorsque la faute recherchée est imputée à un auteur précis: surveillant, professeur, dont la responsabilité est engagée en raison du devoir de surveillance qui leur incombe. En revanche, les dispositions de l'article L. 911-4 qui ne relèvent pas de la compétence de la juridiction administrative, sont inapplicables lorsque le préjudice trouve son origine dans un défaut d'organisation du service. En conséquence, les circonstances relevées par l'instruction soulignent « l'absence de réaction appropriée à des évènements et des échanges hostiles entre élèves qui se déroulaient pour partie sur les lieux et pendant les temps scolaires. », ce qui caractérise un défaut d'organisation du service public d'enseignement.

L'ATTÉNUATION DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ADMINISTRATION

La juste appréciation de la responsabilité de l'État a été fixée par le juge au quart des conséquences dommageables pour la victime et ses ayants droit, au regard de plusieurs circonstances.

Le tribunal retient, d'une part, que « les échanges hostiles et menaçants ont été matérialisés, pour une part importante d'entre eux, sur des sites électroniques ne relevant pas de la surveillance du service de l'enseignement » et, d'autre part, que les échanges les plus déterminants dans le geste de la victime « se sont déroulés pendant les 48 heures précédant son suicide, ce qui était de nature à limiter l'efficacité du dispositif de prévention qui aurait dû être mis en place. »

Nous mentionnons enfin que le juge rejettera, par son arrêt du 26 janvier 2017, la demande des parents de la victime d'injonction à la ministre de l'Éducation nationale de « mettre en place le cadre réglementaire de traitement du harcèlement à l'école par voie de décret ou de circulaire dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement. »

LA PROMULGATION DE TEXTES DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT

Le ministère de l'Éducation nationale sera d'une particulière célérité pour apporter des éléments de cadrage contre le harcèlement. Si la lutte contre toutes les formes de harcèlement est bien inscrite dans la loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, la circulaire n° 2013-100 du 13 août en précise les modalités, quelques mois après le décès d'une collégienne.

On retiendra que la responsabilité du chef d'établissement, conformément au décret 85-924 du 30 août 1985 modifié, est d'assurer la sécurité des personnes et des biens; la circulaire ajoute également la nécessité « d'assurer la sérénité de tous les élèves et de tous les personnels. » Le devoir de prévenir et de lutter contre le harcèlement « s'impose à tous les membres de la communauté éducative. » Suite aux questions adressées à la cellule juridique, il appartient au chef d'établissement de veiller à la bonne diffusion de l'information, notamment de la circulaire du 13 août 2013, de conduire la définition et la mise en œuvre d'un programme d'actions de lutte contre le harcèlement et de présenter ce dernier au conseil d'administration. Particulièrement, il veillera à « instaurer des dispositifs de repérage et de signalement à destination des équipes ainsi que des protocoles de prise en charge des victimes à destination des élèves, des parents et des personnels. »

Pourquoi adhérer au SNPDEN-UNSA?

Nous sommes trop peu nombreux, trop disséminés dans les académies, pour ne pas ressentir le besoin d'être ensemble, dans un syndicat indépendant, responsable, actif et unitaire.

N'attendez pas!
Prenez contact
avec votre collègue
responsable
départemental
ou académique

- + de 1 personnel de direction sur 2 syndiqué au SNPDEN
- 8 élus sur 11 à la CAPN des personnels de direction
- 5 élus sur 5 à la CCPC-D de l'AEFE
- 4 sièges sur 4 à la CCPN des directeurs d'EREA
- 2 sièges sur 2 à la CCPN des directeurs d'ERPD

UN SYNDICAT UNITAIRE ET OUVERT

Nous venons d'horizons divers, du SNES, du SE, du SNEP, du SNETAA, du SNEEPS, de la CFDT, du SNALC ou de la CGT et accueillons aussi des collègues qui n'ont jamais été syndiqués.

En fait, ce qui caractérise le SNPDEN, c'est le refus des clivages, des oppositions de tendances, des blocages idéologiques. Une seule incompatibilité: c'est avec ceux qui prônent le racisme et la xénophobie.

Le SNPDEN travaille en confiance avec toutes les organisations syndicales, sans sectarisme ni exclusive, sans alignement non plus, avec le seul souci de faire avancer les vraies solutions pour le service public d'éducation.

UNE VISION D'ENSEMBLE

Le SNPDEN est un syndicat où toutes les catégories sont représentées mais où tout ce qui est catégoriel est intégré dans une vision d'ensemble. Son expertise est reconnue.

UNE REPRÉSENTATIVITÉ UNIQUE

Le SNPDEN-UNSA est présent ès qualités :

- au Comité technique ministériel (1 titulaire);
- au Conseil supérieur de l'Éducation (2 titulaires);
- au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche;
- au conseil d'administration de l'ONISEP (1 siège);
- au Conseil national des associations complémentaires de l'enseignement public;
- au Conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI;
- à l'Observatoire de la sécurité;
- à la commission spécialisée des lycées;
- à la commission spécialisée des collèges.

Affilié à l'UNSA-Éducation, le SNPDEN siège aussi dans les instances fédérales, aux côtés des principaux syndicats de l'encadrement, IEN et IA-IPR.

Le SNPDEN représente les deux tiers de la profession aux élections professionnelles: c'est LE syndicat des personnels de direction, au service des adhérents et au sein de sa fédération, l'UNSA-Éducation.

Fiche d'adhésion 2017/18 Adhérez en ligne!



À retourner à: SNPDEN - Adhésion • 21, rue Béranger • 75003 Paris

Adhérez en ligne sur www.snpden.net (paiement uniquement par carte bleue)

ACTIF	N° ADHÉRENT	ACADÉMIE		
	NOUVEL ADHÉRENT	DÉTA CUENTA		
	FAISANT FONCTION	DÉTACHEMENT LA LIPÉAT DU CONICOURS		
	LISTE D'APTITUDE ANNÉE D'ENTRÉE DANS LA FONC	LAURÉAT DU CONCOURS		
RETRAITÉ	Autorisation de communiquer les renseignements ci-			
HOMME FE	MME DATE	DE NAISSANCE		
ÉTABLISSEMENT au 1er septembr	re 2017 ou dernière fonction active			
CLASSE HC 1 ^{re}	2° ÉCHELON	TOTAL figurant sur la FICHE DE PAIE:		
ÉTABLISSEMENT 1er 2e	3e 4e 4eex.	INDICE		
ADJOINT	☐ CHEF ☐	NBI		
POUR LES RETRAITÉS, REVENU		INDICE TOTAL		
ÉTABLISSEMENT: LYCÉE	LYCÉE PROFESSIONNEL	EREA ERPD SEGPA		
COLLÈGE	AUTRE (précisez)			
ÉTABLISSEMENT : N° D'IMMATRICULATION (7 CHIFFRES ET UNE LETTRE)				
NOM DE L'ETABLISSEMENT (OU A	adresse personnelle pour les retraités) au 1 er	septembre 2017 :		
ADRESSE				
CODE POSTAL	VILLE			
	AX ÉTABLISSEMENT TÉL. DI	RECT PORTABLE		
TEE. ETABLIOOEMENT	V EIADEIGOEMEI VI	NECT TOKIABLE		
MÈL	@			
4.3				
	·	E LA COTISATION SNPDEN		
À		CÈS (12,96 €)		
SIGNATURE		OTAL DU RÈGLEMENT		
CHOISISSEZ LA RECONDUCTION AUTOMATIQUE À LA DATE ANNIVERSAIRE OUI NON				
SI SECOURS DÉCÈS, RENSEIGN	IEMENTS CONCERNANT LE BÉNÉFIC	CIAIRE:		
NOM	PRÉNOM			
ADRESSE	1			
CODE POSTAL	VILLE			

Un syndicat à votre service

1. DÉTERMINEZ LE MONTANT DE VOTRE COTISATION

Les entrants dans la fonction et les faisant fonction (FF) bénéficient d'un tarif unique de 100 €, soit un coût réel de 34 €. Ensuite, la cotisation est fonction de votre indice. Pour les retraités, c'est la ligne « revenu principal » de votre bulletin de pension qui est prise en compte. Reportez-vous aux tableaux ci-dessous. N'oubliez pas que 66 % de votre cotisation vous sont remboursés par une déduction fiscale: conservez précieusement l'attestation jointe à votre carte d'adhérent.

2. PENSEZ À LA COTISATION « SECOURS DÉCÈS »

Pour une cotisation de 12,96 € par an, la CNP remet sans formalité et sans délai une somme de 1068 € à l'ayant droit désigné de tout adhérent décédé. Cette aide d'urgence facultative est prévue dans nos statuts (voir encadré ci-dessous).

Un accompagnement tout au long de votre carrière: première affectation, titularisation, promotions.

Des conseils en académie et au niveau national : réseau de collègues, référentsconseils académiques,permanents du siège, permanences juridiques, formations syndicales au « métier »

Une protection: partenariat avec l'Autonome de Solidarité et son réseau d'avocats, aide en cas de difficultés liées au métier ou aux relations avec la hiérarchie.

3. CHOISISSEZ VOTRE MODE DE PAIEMENT

- **En ligne par CB** (frais: 2,00 €);
- Paiement en 1 ou 3 fois par chèque;
- Prélèvement automatique (du 1^{er} mai au 30 avril): Paiement en 6 fois (frais: 4,00 €; merci de compléter le mandat de prélèvement ci-après). Le premier prélèvement est effectué le 5 du mois suivant l'adhésion. Pour toute adhésion souscrite après le mois de février, les prélèvements se font en 3 fois.
- Prélèvement automatique avec reconduction annuelle.

COTISATIONS ACTIFS : PART SNPDEN COTISATION UNSA ACTIFS	PART SNPDEN	PART UNSA	MONTANT TOTAL DE LA COTISATION 2017 - 2018	COÛT RÉEL	TOTAL PLUS SECOURS DÉCÈS
inférieur à 551	125,40	45,23	170,63	58,01	183,59
entre 551 et 650	153,51	45,23	198,74	67,57	211,70
entre 651 et 719	184,44	45,23	229,67	78,09	242,63
entre 720 et 800	204,12	45,23	249,35	84,78	262,31
entre 801 et 880	219,30	45,23	264,53	89,94	277,49
entre 881 et 940	238,98	45,23	284,21	97,17	297,17
entre 941 et 1020	258,66	45,23	303,89	103,32	316,85
supérieur à 1020	283,97	45,23	329,20	111,93	342,16

COTISATIONS RETRAITÉS : PART SNPDEN + COTISATION UNSA RETRAITÉS + COTISATION FGR	PART SNPDEN	PART UNSA	FGR	MONTANT TOTAL DE LA COTISATION 2017-2018	COÛT RÉEL	TOTAL PLUS SECOURS DÉCÈS
Montant de la pension brute inférieur à 1913 €	52,66	37,61	11,57	101,84	34,63	114,80
Montant de la pension brute entre 1914 € et 2257 €	75,22	37,61	11,57	124,40	42,30	137,36
Montant de la pension brute entre 2258 € et 2497 €	94,07	37,61	11,57	143,25	48,71	156,21
Montant de la pension brute entre 2498 € et 2778 €	108,19	37,61	11,57	157,37	53,51	170,33
montant de la pension brute entre 2779 € et 3056 €	122,81	37,61	11,57	171,99	58,48	184,95
Montant de la pension brute entre 3057€ et 3264 €	136,22	37,61	11,57	185,40	63,04	198,36
Montant de la pension brute entre 3265 € et 3541 €	150,03	37,61	11,57	199,21	67,73	212,17
Montant de la pension brute	159,03	37,61	11,57	208,21	70,79	221,17

Mode de paiement: par CB en ligne en une seule fois (+ 2,00 € de frais bancaires) OU par chèque en une ou plusieurs fois OU par prélèvements automatiques: en six fois (+ 4,00 € de frais bancaires)



NOTICE D'INFORMATION CAISSE DE SECOURS DÉCÈS DU SNPDEN - À CONSERVER

1. Les adhérents - Une Caisse de secours décès fonctionne depuis plusieurs années au SNPDEN (article S50 des statuts); la Caisse de secours au décès est ouverte à titre facultatif à tout adhérent du SNPDEN, au moment de son adhésion et s'il est âgé de moins de cinquante ans. Toutefois, au delà de cette limite, le rachat de cotisation est possible à raison

d'une cotisation par année d'âge supplémentaire. Elle est également ouverte aux anciens adhérents appelés à d'autres fonctions sous réserve qu'ils aient satisfait aux dispositions ci-dessus et qu'ils continuent à acquitter la cotisation spéciale.

2. Garantie du secours - Le congrès fixe le montant du secours qui, en cas de décès d'un adhérent, est envoyé d'urgence à son bénéficiaire. Actuellement, le capital de secours est de 1068 €. La garantie n'est accordée que si l'assuré est à jour de sa

cotisation annuelle. La garantie prend effet à la date du versement à la caisse de la cotisation annuelle fixée par année civile.

- 3. Cotisation annuelle Le bureau national fixe le montant de la cotisation en fonction des dépenses effectuées à ce titre pendant les trois dernières années, soit, à ce jour, 12,96 € par an, quel que soit l'âge de l'assuré.
- 4. Gestion La Caisse vérifie les droits et constitue les dossiers de demandes de prestation avec les pièces justificatives suivantes: un extrait d'acte de décès de l'adhérent et un RIB. RIP ou RCF du bénéficiaire.

RIB, RIP ou RCE du bénéficiaire.

Le centre de gestion procède à la liquidation de la demande de prestation sous trois jours ouvrables et en effectue le règlement directement au bénéficiaire.

À compléter seulement :

- si vous choisissez le prélèvement pour la première fois ;
- si vous avez changé de banque.



SNPDEN

21 rue Béranger 75003 Paris

Mandat de prélèvement SEPA



Référence unique de mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNPDEN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNPDEN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

ICS: FR95ZZZ425391

nom, prénoms et adresse du débiteur	DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER			
NOM : PRÉNOM : ADRESSE : CP : VILLE :	IBAN - Numéro d'identification international du compte bancaire BIC - Code international d'identification de votre banque			
Т	PE DU PAIEMENT			
PAIEMENT RÉCURRENT/RÉPÉTITIF	PAIEMENT PONCTUEL			
FAIT À :	SIGNATURE:			
LE:				
Note : vos droits concernant le prélèvement sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque				

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ouvrages parus

NE LAISSER AUCUN ÉLÈVE AU BORD DU CHEMIN : UTOPIE OU FEUILLE DE ROUTE ?

Revue trimestrielle de l'Association française des acteurs de l'éducation, n° 3, 2017, 211 p.



Les publics exposés aux risques sociaux (chômage, précarité, pauvreté) sont également exposés aux risques scolaires (sortie sans qualification, absentéisme, faible maîtrise des compétences de base). Et quand on sait à quel point accès à l'emploi et niveaux de qualification sont corrélés, autant dire que nous sommes condamnés à réussir. Dès lors, l'idéal d'une école plus juste ne doit pas rester du côté de l'utopie, et de contribution en contribution, les actes du 39e colloque de l'AFAE dessinent la feuille de route. À l'échec patent de certaines grandes réformes annoncées de facon tonitruante, doit succéder la possibilité locale de trouver des solutions. La réussite scolaire se joue dans les établissements, dans leur politique éducative, dans les salles de classe. La feuille de route est claire: « Nous savons très bien trier, il nous faut aussi former chacun des élèves », affirme Catherine Moisan pour introduire ces contributions. En somme, rien de neuf, mais le rappel salutaire qu'après la massification de la scolarisation, devait nécessairement se poser la question de la démocratisation. Et, au fond, ce « rien de neuf » qui ressort de la lecture de ces réflexions demeure la bonne nouvelle. Pour endiguer la fatalité de l'échec scolaire, toutes les analyses ont été faites, de nombreuses solutions existent, de vrais perspectives se dessinent. Qu'attendons-nous encore?

POUR UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE ÉQUITABLE

Maryse Adam-Maillet, Aziz Jellab, Berger-Levrault, 2017, 253 p.



On connaît bien, à l'échelle macrosociologique, les effets différenciateurs de notre système éducatif, et nombreux sont les discours qui en appellent de façon abstraite à plus de justice scolaire. Tout l'intérêt de cet ouvrage réside dans l'examen qu'il propose de la notion d'équité replacée dans le contexte précis de l'EPLE. Car, en plus de reprendre abondamment, et de façon très claire, les résultats les plus probants de ces dernières années en sciences de l'éducation, l'ouvrage propose une approche intéressante pour mettre en œuvre « un établissement scolaire équitable ». Ainsi, de précieux développements exposent l'importance d'une « politique linguistique » consciente et concernant tous les acteurs de l'EPLE (personnels, parents, élèves).

Les champs de spécialisation des deux auteurs (élèves allophones et lycée professionnel, entre autres) leur permettent d'ancrer leurs réflexions dans une expérience concrète des espaces de relégation scolaire. Et alors que l'on pourrait s'attendre à un énième bréviaire de déplorations et de constats accablants, tout l'ouvrage déroule la promesse de la formulation positive de son titre. Ainsi, à l'approche culpabilisatrice des défaillances de notre système éducatif, les deux auteurs substituent une approche constructive qui met en lumière les leviers dont peut disposer un établissement. Le dernier chapitre rassemble quelques outils d'autodiagnostics et de positionnement pour mettre en place une politique linguistique équitable dans l'EPLE. Au-delà de ce chapitre, c'est bien l'ensemble de la réflexion qui se présente comme un précieux outil de construction d'un projet d'établissement.

L'HYPERPUISSANCE DE L'INFORMATIQUE, ALGORITHMES, DONNÉES, MACHINES, RÉSEAUX

Gérard Berry, Odile Jacob, 2017, 506 p.



Gérard Berry est titulaire de la chaire « Algorithmes, machines et langage » du Collège de France. Il se livre avec *L'hyperpuissance de l'informatique* un bel exercice de vulgarisation scientifique. Le titre est sans équivoque: on sait que quand on se lance dans ce pavé de plus de 500 pages, c'est plutôt pour une voyage dans le monde *techno-friendly*. Et quel voyage! Il faut bien admettre qu'on se retrouve dans un domaine dont les conséquences nous sont aussi familières que ce dont elles procèdent nous paraît lointain, inaccessible, exotérique!

Pourtant, dans un style aussi clair que didactique, Gérard Berry expose certaines des grandes révolutions techniques de l'informatique de ces dernières années: télécommunications, Internet, photographie et cartographie, médecine, informatisation massive des sciences. Il n'est pas question, ici, de devenir un expert de domaines que leur développement complexe a mis hors de portée de nos entendements d'hommes du commun. Mais il incombe à l'honnête homme (et surtout quand cet honnête homme, ou femme, a charge d'âmes) de mesurer l'impact de ces révolutions technologiques sur notre environnement social. De ce point de vue, Gérard Berry en appelle à une « inversion mentale » qui doit permettre de mieux connaître les processus techniques à l'œuvre. Cela dit, on est loin d'une présentation béate du bonheur technologique: les risques technologiques sont évoqués, et c'est avec une très grande circonspection que les scénarios futurs sont envisagés. Un ouvrage qui fait donc œuvre utile de pédagogie, avec un souci de présentation claire (jusque dans les illustrations en couleur): utile pour conforter sa culture technologique.

BONNES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Emmanuel Vaillant, JC Lattès, 2017, 268 p.



Méthode Coué et paradis artificiels, il est des rivages de positivité vers lesquels il faut savoir tourner de temps à autre nos regards. Bonnes nouvelles de l'école est un de ces rivages. Le soustitre, « Ces profs transforment l'Éducation nationale, et vous ne le savez pas! » force peut-être un peu l'enthousiasme. Mais si! Justement, on le sait bien, et c'est une des raisons pour lesquelles on se lève chaque matin. On le sait bien, mais le rappel est toujours salutaire. Emmanuel Vaillant a donc rencontré des professeurs des écoles, du second degré, des chefs d'établissement. Il met alors en lumière ce qui fait certainement l'âme du travail pédagogique de nombre d'enseignants. Ces mille petites réussites du quotidien, cet engagement de chaque instant qui crée cette magie et cet émerveillement de l'apprentissage dont nous avons fait au moins une fois l'expérience, en tant que professeur ou en tant qu'élève. C'est peutêtre en ramassant toutes ces expériences dispersées, et en traçant la ligne qui relie chacun de ces points, que se dessinera le portrait d'une école heureuse. Le parti-pris subjectif (l'auteur traîne toujours dans un coin de son essai) donne par ailleurs un certain allant à l'ensemble de l'ouvrage.

ENSEIGNER SANS EXCLURE, LA PÉDAGOGIE DU COLIBRI

Sylvain Connac, ESF éditeur, 223 p.



Je sais que la question fait encore débat au sein de notre belle profession. Et, même, parfois dans le milieu syndical. Mais les textes sont formels et n'ont pas qu'une valeur incantatoire: le chef d'établissement est donc le premier pédagogue. Il a, à ce titre, à se prononcer sur ce que font les professeurs, sur leurs méthodes de travail, et sur ce qui se passe en classe, dont, in fine, il est responsable. Les débats pour savoir si le chef peut évaluer un enseignant, s'il peut assister à une inspection, ont la saveur insipide des querelles byzantines. Ce petit préambule apologétique n'a d'autre objectif que de légitimer la présentation d'un pur livre de pédagogie.

La pédagogie du colibri, c'est l'approche pragmatique du vol fragile de l'oiseau délicat face au nectar précieux. L'image est belle et les perspectives de renouvellement des pratiques d'une grande portée. Sylvain Connac se situe dans la lignée de ce qui a déjà été dit ou publié à ce sujet. Mais il peut être utile de laisser traîner ce genre de livre dans certaines salles des professeurs.

Si la formation reste l'apanage en France des corps d'inspection, tout porte à penser que l'établissement est luimême appelé à devenir un jour structure de formation par la construction de son projet pédagogique. Ceci étant dit, je m'aperçois que j'ai peu parlé du livre Sylvain Connac. Il suffit pour moi d'avoir indiqué ce qu'on pouvait en faire.

QUI DONC EST L'AUTRE?

Marc Augé, Odile Jacob, 2017, 315 p.



Même dans le cadre de ses lectures professionnelles (et surtout quand on exerce un métier pour lequel la frontière entre le personnel et le professionnel est constamment à interroger), il faut savoir se tourner vers ces lectures qui permettent de prendre un peu de hauteur. C'est donc un petit détour à travers l'œuvre d'un des plus grands anthropologues de notre temps que je vous propose. Et, pour se faire une idée de la promesse de l'ouvrage qui se base sur plus d'un demi-siècle d'observation, compte tenu de la transparence de son titre, qu'il me soit permis de livrer à votre réflexion ces propos tirés de l'introduction: « M'a retenu depuis longtemps, j'en prends chaque jour une conscience plus vive, le cheminement des auteurs, anthropologues, romanciers ou poètes, qui les conduisait à ce que l'on pourrait nommer le carrefour des incertitudes – ce carrefour où il faut s'avoir s'arrêter un instant pour ne pas s'égarer. Une des trois voies conduit vers 'l'autre culturel', et se divise vite en mille sentiers au bord desquels se rassemblent des individus bigarrés et masqués qui clament chacun pour leur part: 'c'est ma culture, je suis ma culture!'L'autre voie a des allures d'autoroutes et conduit vers 'l'autre globalisé' qui, à force de faire le compte de ses millions d'amis à travers le monde, l'œil fixé sur les différents écrans qui captent son regard, se sent bien près de n'être rien du tout. La troisième voie est un petit sentier escarpé, difficile d'accès apparemment; il prend les deux autres à revers, et seuls ceux qui l'empruntent ont une chance de se construire comme libres individus en essayant de vivre l'aventure de la rencontre. »

Nos peines

ACCOMPAGNER LES ENSEIGNANTS, PRATIQUES CLINIQUES GROUPALES

Dir. Arnaud Dubois, L'Harmattan, 2017.



Les apports de la psychanalyse et de la psychologie sociale peuvent s'avérer utiles pour tous ceux qui « pratiquent l'accompagnement professionnel des enseignants ». Je ne suis pas certain que les personnels de direction soient directement à classer dans cette catégorie des « accompagnateurs professionnels », parce que la vie des établissements, les coutumes de fonctionnement, les impératifs du quotidien, ou encore le rapport hiérarchique s'accommodent mal du minimum d'horizontalité que suppose la notion d'accompagnement.

Pour autant, les neuf contributions universitaires rassemblées dans cet ouvrage permettent de se familiariser avec les pratiques cliniques groupales. Très fréquentes dans certains milieux professionnels (hôpitaux, services de secours, etc.), elles sont moins connues du nôtre. Et pourtant, elles sont un excellent vecteur de l'émergence du sujet au sein d'un espace commun collaboratif. A ce titre, cet ouvrage sera nécessaire à tout personnel de direction soucieux de soigner sa culture managériale (oups! gros mot!). Non, je ne voulais pas dire culture managériale, mais plutôt capacité à créer un espace serein de libre circulation de la parole, d'expression des souffrances et de relégitimation professionnelle.

VOIE PROFESSIONNELLE (R)ÉVOLUTIONS EN COURS

Cahiers pédagogiques, n° 540, novembre 2017



Alors que s'annonce une phase de concertation pour la réforme de l'apprentissage, il convient de se rappeler le dynamisme pédagogique de l'enseignement professionnel de formation initiale qui scolarise près d'un lycéen sur trois. Articulé à partir de trois axes de réflexion, ce dossier balaye l'ensemble des innovations et enjeux de l'enseignement professionnel depuis trente ans.

Et ligne éditoriale oblige, si la question de la professionnalisation des enseignants est judicieusement traitée, c'est « la pédagogie, avant toute chose » qui est mise à l'honneur. Autant dire que le questionnement sur la voie professionnelle interroge le sens même de notre système éducatif par ses marges: objectifs poursuivis, relations ambiguës à l'emploi, égale dignité des voies? Entre le discours de l'émancipation et la réalité de la sélection sociale, les expériences scolaires de l'enseignement professionnel esquissent les possibles d'une pratique pédagogique renouvelée, dans le cadre d'un enseignement novateur qu'il conviendrait désormais de débarrasser des pesanteurs et de l'uniformité d'un centralisme bureaucratique très largement dépassé.

Abdel-Nasser LAROUSSI-ROUIBATE

Nous avons appris, avec peine, le décès de:

Jean COUTROT, principal honoraire du collège Claude-Nicolas Ledoux, DÔLE (académie de Besançon)

Marylène ETTORI POLI, collège Bonaparte AJACCIO (académie de Corse)

Claude SIMON, principal honoraire du collège Vincent Rotinat, NEUVY SAINT-SÉPULCRE (académie d'Orléans-Tours)

Nous nous associons au deuil de leurs familles.